

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 32

Assemblée du : 3 DECEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-288

RECOMMANDATION : STM-4668-10-13-16

D'ADJUGER des contrats pour la fourniture d'accessoires d'outillage de coupe et d'usinage, pour une période de quarante-huit (48) mois, pour un montant de 743 298,34 \$, plus les taxes de 111 308,93 \$, pour un montant maximum de 854 607,27 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4668-10-11-13-16 et aux soumissions déposées par les fournisseurs suivants :

Adjudicataires	Total par Adjudicataire avant taxes	Total par Adjudicataire TTI
SOCIÉTÉ D'ACIER ET D'OUTILLAGE INDUSTRIEL INC.	606 700,83 \$	697 554,28 \$
PILOT P.B. INC	136 597,51 \$	157 052,99 \$
TOTAL	743 298,34 \$	854 607,27 \$

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 854 607,27 \$ TTI

REQUÉRANT :

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher

DATE : 14/11/2014

Nom : **Line Boucher**

Titre : **Directrice**

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Alain Brière

DATE : 14/11/2014

Nom : **Alain Brière**

Titre : **Directeur exécutif**

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : *[Signature]*

EXPOSÉ DU BESOIN :

Afin d'assurer une disponibilité de matériel auprès des divers secteurs opérationnels, la STM doit s'approvisionner en fourniture d'accessoires d'outillage de coupe et d'usinage tels que : couteaux, alésoirs, emporte-pièces, filières, forêts, fraises, lames, limes, mandrins, matrices, mèches, pastilles, scies et autres. Ces accessoires sont utilisés principalement par les départements d'usinage. Ces départements doivent fabriquer, usiner et réusiner une multitude de pièces et de composants.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement, en collaboration avec la Division approvisionnement exploitation.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

32

OBJET : STM-4668-10-11-13-16 (Adjudication)
Fourniture d'accessoires d'outillage de coupe et d'usinage

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :	ANNEXES JOINTES :
Nouveau contrat : <input checked="" type="checkbox"/>	Avis des affaires juridiques : <input checked="" type="checkbox"/>
Prolongation : <input type="checkbox"/>	Analyse technique : <input type="checkbox"/>
Renouvellement : <input type="checkbox"/>	Analyse des prix : <input type="checkbox"/>
De gré à gré : <input type="checkbox"/>	Analyse de qualité : <input type="checkbox"/>
Sur invitation : <input type="checkbox"/> Publique : <input checked="" type="checkbox"/>	Rapport sur la conformité des soumissions : <input type="checkbox"/>
Nombre d'entreprises invitées :	Rapport d'évaluation des offres : <input type="checkbox"/>
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 4	Liste des soumissionnaires : <input type="checkbox"/>
Nombre de soumissions déposées : 2	Autres annexes : <input type="checkbox"/>

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL
(Comité GPP, comités du conseil d'administration)
GPP N/A Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche de l'appel d'offres

Un appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal*, le 30 juillet 2014 et sur SEAO, le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 10 septembre 2014.

Le marché

L'appel d'offres s'adressait aux fournisseurs spécialisés dans la distribution d'accessoires d'outillage de coupe et d'usinage de marques Précision, Sandvik, Starret, Kar, Clarkson/Osborn et Grobet. Les fournisseurs devaient fournir la preuve qu'ils sont distributeurs autorisés. En tant que distributeurs autorisés, ils sont en mesure d'offrir un service à la clientèle rapide et efficace et de dispenser, sur demande, un support technique auprès des principaux utilisateurs.

L'analyse des soumissions

Quatre (4) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une offre. Celles-ci ont été déclarées recevables et les deux (2) soumissionnaires sont conformes.

Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :
N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION <i>Line Boucher</i> Nom : Gaétane Bélanger Titre : Administrateur de contrats	SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT <i>Line Boucher</i> Nom : Line Boucher Titre : Directrice
DATE : 14/11/2014	DATE : 14/11/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

32

OBJET : STM-4668-10-11-13-16 (Adjudication)
Fourniture d'accessoires d'outillage de coupe et d'usinage

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« DÉMARCHE ET CONCLUSION »

La règle d'adjudication

La règle d'adjudication prévoit que le contrat sera adjugé au plus bas soumissionnaire par marque.

La durée du contrat

Le contrat est d'une durée de quarante-huit (48) mois et comprend deux (2) options de renouvellement d'une durée de trente-six (36) mois chacune.

L'estimation de contrôle

L'estimation de contrôle pour ces contrats, basée sur l'historique des besoins, était de 860 939,27\$ toutes taxes incluses. Le prix total à adjuger, de 854 607,27 \$ toutes taxes incluses, est donc inférieur de 6 332,00 \$ (écart de 1 % favorable).

Le prix du contrat représente un écart défavorable de 2,73% par rapport au dernier prix payé par la STM. Cet écart s'explique par le fait que la STM a bénéficié d'un prix ferme pour une période de trente-six (36) mois dans le dernier contrat car aucun des adjudicataires du contrat précédent ne s'est prévalu de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat (IPPI de juillet 2012).

L'historique de contrats précédents

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4001-03-11-16	CA-2011-207	773 308,86 \$	12 juillet 2011 au 11 juillet 2014	Contrat de base
Aucune option de renouvellement				

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.2

OBJET : STM-4668-10-11-13-16 (Adjudication)
Fourniture d'accessoires d'outillage de coupe et d'usinage

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	00000			
Compte	161001			
Ordre interne	000000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	854 607,27 \$	\$	\$	854 607,27 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de janvier 2015 à décembre 2019

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	185 824,59 \$	557 473,76 \$	743 298,35 \$
(B) TPS	0,00 \$	9 291,23 \$	27 873,69 \$	37 164,92 \$
(C) TVQ	0,00 \$	18 536,00 \$	55 608,01 \$	74 144,01 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	213 651,82 \$	640 955,46 \$	854 607,28 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	18 559,23 \$	55 677,70 \$	74 236,93 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	195 092,59 \$	585 277,76 \$	780 370,35 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

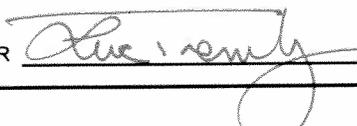
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

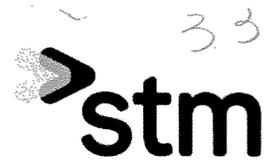
TRÉSORIER



DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 3,3

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

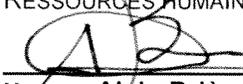
Résolution no : CA-2014-289

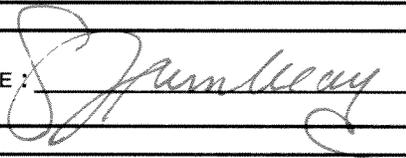
RECOMMANDATION : STM-4719-02-14-59

D'ADJUGER différents contrats pour la fourniture de pièces, accessoires et outils électroniques divers aux Adjudicataires ci-dessous, pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour un montant de 1 246 280,62 \$, plus les taxes de 186 630,52 \$, pour un montant maximum de 1 432 911,14 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4719-02-14-59 et à la soumission produite par les Adjudicataires.

Adjudicataires	Bloc A	Bloc B	Total par Adjudicataire avant taxes	Total par Adjudicataire TTI
Prévost, une division groupe Volvo	550 266,91 \$	-	550 266,91 \$	632 669,38 \$
Accessotronik	150 382,98 \$		150 382,98 \$	172 902,83 \$
Newark element14	182 242,60 \$	269 760,00 \$	452 002,60 \$	519 689,99 \$
Électronique Raybel	93 628,13 \$	-	93 628,13 \$	107 648,94 \$
Total	976 520,62 \$	269 760,00 \$	1 246 280,62 \$	1 432 911,14 \$

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 1 432 911,14 \$ TTI

REQUÉRANT : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT  DATE : <u>14/11/2014</u> Nom : Line Boucher Titre : Directrice	DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS  DATE : <u>14/11/2014</u> Nom : Alain Brière Titre : Directeur exécutif
--	--

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :  DATE : 3 DÉCEMBRE 2014

EXPOSÉ DU BESOIN :

Pour assurer la continuité de ses activités, la STM a besoin de pièces, accessoires et outils électroniques divers pour l'entretien de ses autobus, des voitures de métro et des équipements divers. Ces produits sont consommés par le service électronique de chaque secteur de la STM : Réseau des Autobus (RDA), Entretien du matériel roulant (EMR) et Entretien des équipements fixes (EEF).

L'appel d'offres contenait deux (2) blocs permettant de combler tous les besoins de la STM, au sein d'un même appel d'offres. Le premier bloc correspondait aux achats de pièces inventoriées à la STM et le second bloc aux achats non inventoriés.

Les prévisions de consommation ont été évaluées par la Division gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement, en collaboration avec les contremaîtres du service électronique de chaque secteur.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

33

OBJET : STM-4719-02-14-59 (Adjudication)
Fourniture de pièces, accessoires et outils électroniques divers

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :
Augmentation enveloppe

De gré à gré :
Sur invitation :

Publique :

Nombre d'entreprises invitées : 0
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 13
Nombre de soumissions déposées : 4

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche de l'appel d'offres

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal*, le 31 juillet 2014 et sur SEO, le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 16 septembre 2014.

Le marché

L'appel d'offres s'adressait aux fabricants et distributeurs de pièces, accessoires et outils électroniques divers qui sont en mesure de respecter les spécifications de la STM.

L'analyse des soumissions

Treize (13) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres. Quatre (4) d'entre elles ont déposé une offre qui ont été jugées recevables. Les prix sont fermes pour la première année du contrat et une augmentation est permise selon l'IPPI pour la deuxième année du contrat.

La règle d'adjudication

Bloc A : comme le prévoyait la règle d'adjudication, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme en fonction du prix unitaire offert, incluant l'escompte de paiement, selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) : N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SÉVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Elizabeth Lescano
Titre : Administrateur de contrats

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 14/11/2014

DATE : 14/11/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : **STM- 4719-02-14-59 (Adjudication)**
Fourniture de pièces, accessoires et outils électroniques divers

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« DEMARCHE ET CONCLUSION »

La règle d'adjudication

Bloc B : comme le prévoyait la règle d'adjudication, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme en fonction du volume d'achat estimé, moins le pourcentage d'escompte sur la liste de prix de détail du manufacturier, incluant l'escompte de paiement, selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Option(s) de renouvellement

Il n'y a pas d'option de renouvellement prévue au contrat.

Estimation

L'estimation de contrôle était de 2 361 782,80 \$ toutes taxes incluses. Toutefois, sur les 1 245 items au bordereau des prix, la STM a retiré 237 items et n'a obtenu aucune soumission pour 71 items. L'estimation de contrôle, aux fins d'analyse de l'écart pour le volet inventoriés et non inventoriés est de 1 906 569,27 \$ toutes taxes incluses. Le prix total soumis de 1 432 911,14 \$ toutes taxes incluses, est donc inférieur de 473 658,13 \$ (24,84 % favorable), par rapport à l'estimation de contrôle.

Le dernier prix payé pour les items inventoriés (Bloc A) à adjuger était de 1 175 920,62 \$ avant taxes. Le total des prix soumis, soit de 976 520,62 \$ avant taxes, est donc inférieur de 16,96 % par rapport au dernier prix payé par la STM. L'écart est expliqué principalement par des économies globales, dues à un regroupement de pièces, accessoires et outils électroniques divers dans un seul contrat.

Historique des contrats précédents

Il n'y a pas eu d'historique de contrat majeur pour l'approvisionnement regroupé de pièces, accessoires et outils électroniques divers, les besoins étant auparavant comblés par des demandes ponctuelles.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.3

OBJET : STM-4719-02-14-59 (Adjudication)
Fourniture de pièces, accessoires et outils électroniques divers

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	00000			
Compte	161001	Type U		
Ordre interne	000000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	1 122 754,58 \$	310 156,56 \$	\$	1 432 911,14 \$

* S'il y a plus que 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : janvier 2015 à décembre 2016

	2014	2015	2016	TOTAL
(A) Base**		623 140,31 \$	623 140,31 \$	1 246 280,62 \$
(B) TPS	0,00 \$	31 157,02 \$	31 157,02 \$	62 314,03 \$
(C) TVQ	0,00 \$	62 158,25 \$	62 158,25 \$	124 316,49 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	716 455,58 \$	716 455,58 \$	1 432 911,14 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	62 236,15 \$	62 236,15 \$	124 472,28 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	654 219,43 \$	654 219,43 \$	1 308 438,86 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat s'échelonne sur plus de trois (3) ans, indiquer le total des années 3, 4 et 5, etc. dans la colonne « Année 3 » et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

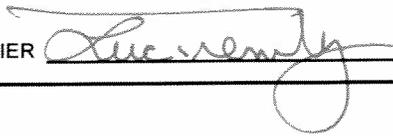
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 3.4

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-290

RECOMMANDATION : STM-4850-08-14-59

D'ADJUGER un contrat pour la fourniture de contacts mobiles divers à la compagnie Fodelec Inc., pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour un montant de 299 703,50 \$, plus les taxes de 44 880,60 \$, pour un montant maximum de 344 585,10 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4850-08-14-59 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 344 584,10 \$ TTI

REQUÉRANT :

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher DATE : 14/11/2014

Nom : **Line Boucher**

Titre : **Directrice**

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Alain Brière DATE : 14/11/2014

Nom : **Alain Brière**

Titre : **Directeur exécutif**

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : J. Dumelleau

DATE : 3 DÉCEMBRE 2014

EXPOSÉ DU BESOIN :

Pour assurer la continuité de ses activités, la STM a besoin de contacts mobiles divers pour les voitures de métro. Il s'agit principalement de l'achat de contacts électriques neufs et de l'acquisition de services de réparation de contacts mobiles selon la procédure ou la note de réparation émise par la STM.

Les prévisions de consommation ont été évaluées par la Division gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement, en collaboration avec la Division de Planification opérationnelle de la Direction entretien du matériel roulant.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.4

OBJET : STM-4850-08-14-59 (Adjudication)
Fourniture de contacts mobiles divers pour les voitures de métro

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :
Augmentation enveloppe

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées : 0
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 4
Nombre de soumissions déposées : 1

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche de l'appel d'offres

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal*, le 22 septembre 2014 et sur SEAO, le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 17 octobre 2014.

Le marché

L'appel d'offres s'adressait aux fabricants de contacts mobiles divers qui sont en mesure de respecter les spécifications de la STM.

L'analyse des soumissions

Quatre (4) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et l'une d'entre elles a déposé une offre qui a été jugée recevable. Les prix sont fermes pour la durée du contrat.

La règle d'adjudication

Comme le prévoyait la règle d'adjudication, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme en fonction du prix unitaire offert, incluant l'escompte de paiement, selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) : N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher Pour

DATE : 14/11/2014

Line Boucher

DATE : 14/11/2014

Nom : Elizabeth Lescano

Titre : Administrateur de contrats

Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : **STM- 4850-08-14-59 (Adjudication)**
Fourniture de contacts mobiles divers pour les voitures de métro

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :**« DEMARCHE ET CONCLUSION »****Option(s) de renouvellement**

Il n'y a pas d'option de renouvellement prévue au contrat.

Estimation

L'estimation de contrôle était de 365 858,80 \$ toutes taxes incluses. Le total des prix soumis, soit de 344 584,10 \$ toutes taxes incluses, est donc inférieur de 21 274,70 \$ (5,82 % favorable). Le total du montant soumissionné est inférieur de 2,08 % par rapport au dernier prix payé par la STM.

Historique des contrats précédents

Il n'y a pas d'historique de contrat majeur pour l'approvisionnement de contacts mobiles divers, car l'approvisionnement était fait auparavant par des achats ponctuels.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

3.4

OBJET : STM-4850-08-14-59 (Adjudication)
Fourniture de contacts mobiles divers pour les voitures de métro

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	00000			
Compte	161001			
Ordre interne	000000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	344 584,10 \$	\$	\$	344 584,10 \$

* S'il y a plus que 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : janvier 2015 à décembre 2016

	2014	2015	2016	TOTAL
(A) Base**		149 851,75 \$	149 851,75 \$	299 703,50 \$
(B) TPS	0,00 \$	7 492,59 \$	7 492,59 \$	14 985,18 \$
(C) TVQ	0,00 \$	14 947,71 \$	14 947,71 \$	29 895,42 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	172 292,05 \$	172 292,05 \$	344 584,10 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	14 966,45 \$	14 966,45 \$	29 932,89 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	157 325,60 \$	157 325,60 \$	314 651,21 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat s'échelonne sur plus de trois (3) ans, indiquer le total des années 3, 4 et 5, etc. dans la colonne « Année 3 » et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

Chic Henry

DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 35

Assemblée du : 3 DECEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-291

RECOMMANDATION : STM-3928-11-10-25

D'AUTORISER l'augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat STM-3928-11-10-25, adjudgé à la firme PARAGON IDENTIFICATION au conseil d'administration d'avril 2011 (Résolution CA-2011-075) pour l'acquisition de cartes à puce occasionnelles, pour un montant de 356 599,26 \$, plus les taxes de 53 400,74 \$, le tout pour un montant maximum de 410 000,00 \$ toutes taxes incluses.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 410 000,00 \$ TTI

REQUÉRANT :

SERVICE DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher DATE : 18/11/2014

Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

GESTION DES SERVICES PARTAGÉS

Alain Brière DATE : 21/11/2014

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur Exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

J. Duménil

EXPOSÉ DU BESOIN :

En février 2014 (Résolution CA-2014-012), la STM a exercé la 2e option de renouvellement du contrat pour l'acquisition de cartes à puce occasionnelles (CPO), pour une période de douze (12) mois.

L'enveloppe budgétaire alors autorisée est désormais insuffisante pour compléter le contrat en cours tout en maintenant un inventaire de sécurité. Le contrat se terminant le 5 avril 2015, il est nécessaire de procéder à une augmentation de l'enveloppe budgétaire afin d'assurer l'approvisionnement en CPO jusqu'au terme du contrat.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division gestion des matières, entreposage et distribution de la Direction chaîne d'approvisionnement, en collaboration avec la Division Exploitation et consolidation du système OPUS de la Direction Vente et perception et Revenus voyageurs.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

**OBJET : STM-3928-11-10-25 (Ajout de fonds – 2ème et dernier renouvellement)
Fourniture de cartes à puce occasionnelles (CPO)**

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication:

Le deuxième et dernier renouvellement du contrat actuel se terminera le 5 avril 2015. Ci-dessous, les détails des derniers contrats et de leurs renouvellements :

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (incluant contingence) (portion STM seulement)	Contingence	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM 3928-11-10-25	CA-2011-075	2 841 255,71 \$	15%	Avril 2011 (24 mois)	Contrat de base
STM 3928-11-10-25	CA-2013-028	905 945,51 \$	0%	Avril 2013 (12 mois)	1 ^{er} renouvellement
STM 3928-11-10-25	CA-2014-012	0,00 \$*	0%	Avril 2014 (12 mois)	2 ^{ème} renouvellement

* Utilisation du solde du 1^{er} renouvellement au montant de 668 855,00 \$.

Justification de l'augmentation d'enveloppe :

En février 2014, lors de la levée de la 2^{ème} option de renouvellement, les besoins estimés de la STM étaient de 3 006 000 CPO, alors qu'à l'automne 2014, ces estimations ont été révisées à 6 300 000 CPO. Ainsi, sans augmentation de l'enveloppe budgétaire, la STM n'aurait pas les fonds nécessaires pour constituer un stock de sécurité suffisant, soit l'équivalent de six (6) mois de consommation. Une telle réserve est requise étant donné le lancement prochain d'un nouvel appel d'offres et la possible nécessité d'effectuer des tests de conformité des CPO si le contrat était adjugé à un nouvel Adjudicataire.

Le montant demandé à titre d'augmentation budgétaire est de 410 000 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 4 157 201,22 \$ toutes taxes incluses.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date) N/A

Comité du CA (nom + date du comité) N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) : N/A

PRÉPARÉ PAR :

DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

Elaine Thibodeau DATE : 21-11-2014

Nom : Elaine Thibodeau
Titre : Administrateur de contrats

SERVICE :

DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher DATE : 21/11/2014

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

**OBJET : STM-3928-11-10-25 (Ajout de fonds – 2ième et dernier renouvellement)
Fourniture de cartes à puce occasionnelles (CPO)**

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	00000			
Compte	161001			
Ordre interne	000000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	410 000,00 \$	\$	\$	410 000,00 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de janvier 2015 _____ à avril 2015 _____

	2015	2016	2017 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	356 599,26\$			356 599,26 \$
(B) TPS	17 829,96 \$	0,00 \$	0,00 \$	17 829,96 \$
(C) TVQ	35 570,78 \$	0,00 \$	0,00 \$	35 570,78 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	410 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	410 000,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	35 615,35 \$	0,00 \$	0,00 \$	35 615,35 \$
(F) Montant net (D-E)	374 384,65 \$	0,00 \$	0,00 \$	374 384,65 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

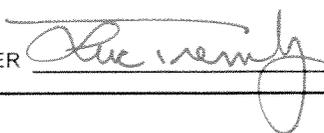
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 41

Assemblée du : 3 DECEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-292

RECOMMANDATION : STM-3988-02-11-18

D'AUTORISER une modification au contrat de « Services d'un Acquéreur pour l'accompagnement dans la transition vers la technologie EMV et pour les transactions d'encaissement par cartes de crédit ou de débit », adjugé à la firme SOLUTIONS CHASE PAYMENTECH, afin d'acquérir les services pour les transactions à distance par cartes de crédit, pour un montant estimé à 1 438 086,07 \$, plus les taxes de 215 353,39 \$, pour un montant maximum de 1 653 439,46 \$ toutes taxes incluses, le tout payable à même l'enveloppe budgétaire déjà attribuée à ce contrat, suivant la résolution du CA-2011-242.

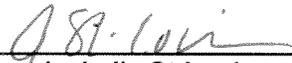
D'AUTORISER au nom de l'AMT et conditionnellement à l'obtention, au plus tard avant la signature de l'avenant, un mandat de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, une modification au contrat de « Services d'un Acquéreur pour l'accompagnement dans la transition vers la technologie EMV et pour les transactions d'encaissement par cartes de crédit ou de débit », adjugé à la firme SOLUTIONS CHASE PAYMENTECH, afin d'acquérir les services pour les transactions à distance, pour un montant estimé à 92 430,16 \$, plus les taxes de 13 841,42 \$, pour un montant maximum de 106 271,58 \$ toutes taxes incluses.

D'ANNULER la Résolution CA-2014-046 du Conseil d'Administration (séance du 5 mars 2014).

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 1 653 439,46 \$ TTI

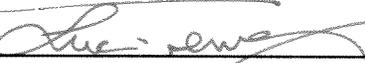
REQUÉRANT :

VENTES ET PERCEPTION ET REVENUS VOYAGEURS

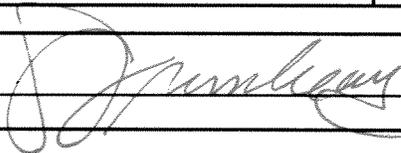

DATE : 17 NOV. 2014
Nom : **Isabelle St-Louis**
Titre : **Directeur**

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

FINANCES ET CONTRÔLE


DATE : 17-11-2014
Nom : **Luc Tremblay**
Titre : **Directeur exécutif**

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :



EXPOSÉ DU BESOIN :

Le « Contrat de Services d'un Acquéreur pour l'accompagnement dans la transition vers la technologie EMV et pour les transactions d'encaissement par cartes de crédit ou de débit », (ci-après le « Contrat ») couvre deux (2) volets, soit :

- 1) la fourniture de services d'un acquéreur d'une interface de communication entre les Distributrices automatiques de titres (DAT) pour la STM et l'AMT ainsi que les associations de paiement (Visa, Master Card, etc.).
- 2) la migration vers la technologie des cartes à puce EMV.

La STM et l'AMT veulent élargir le service offert par la firme SOLUTIONS CHASE PAYMENTECH, (ci-après « CHASE »), afin d'obtenir des services d'un acquéreur pour le paiement par cartes de crédit pour la vente de titres de transport par Internet. Cette solution vise à diversifier l'offre de vente de titres et ainsi améliorer l'expérience client, tel que défini au plan stratégique 2020.

Suite à la révision de l'offre de service de CHASE touchant le tarif par transaction, ce dernier a été augmenté de 0,010 \$ par rapport à la demande de modification précédente (Résolution CA-2014-046). Le prix étant une exigence de fonds, la STM souhaite annuler la résolution CA-2014-046 et obtenir l'autorisation de procéder à la modification en tenant compte de ce nouveau tarif.

OBJET : STM-3988-02-11-18
Modification du contrat «Services d'un Acquéreur pour l'accompagnement dans la transition vers la technologie EMV et pour les transactions d'encaissement par cartes de crédit ou de débit».

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :	ANNEXES JOINTES :
Nouveau contrat : <input type="checkbox"/>	Avis des affaires juridiques : <input type="checkbox"/>
Prolongation : <input type="checkbox"/>	Analyse technique : <input type="checkbox"/>
Renouvellement : <input type="checkbox"/>	Analyse des prix : <input type="checkbox"/>
	Analyse de qualité : <input type="checkbox"/>
De gré à gré : <input type="checkbox"/>	Rapport sur la conformité des soumissions : <input type="checkbox"/>
Sur invitation : <input type="checkbox"/> Publique : <input type="checkbox"/>	Rapport d'évaluation des offres : <input type="checkbox"/>
Nombre d'entreprises invitées : n/a	Liste des soumissionnaires : <input type="checkbox"/>
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : n/a	Autres annexes : <input checked="" type="checkbox"/> Avenant au contrat
Nombre de soumissions déposées : n/a	

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL
(Comité GPP, comités du conseil d'administration)
GPP (date) Comité du CA (n/a)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Le contrat a été adjugé le 6 juillet 2011, à la firme CHASE (Résolution CA-2011-242), suite à un appel d'offres public. Le contrat est d'une durée de dix (10) ans. Il a été prévu à l'article 65 du contrat que la STM accordait l'exclusivité des transactions à distance à l'Adjudicataire pour la durée du contrat (sous certaines conditions) et dans l'éventualité où de nouveaux moyens de vente à distance (par Internet) étaient développés. Les articles 81 et 82 réitèrent ce besoin.

Bien que le besoin de vente de titres de transport par Internet était prévu dans le présent contrat, les modalités techniques, le fonctionnement et l'évaluation du succès d'un tel service étaient, à l'époque, inconnus. En 2011, la STM a donc entrepris un projet d'expérimentation du service billettique par Internet. Cette expérience a démontré la faisabilité du service, a précisé le besoin et a confirmé les attentes quant à la satisfaction de la clientèle.

La modification du contrat visant à étendre les services de la firme CHASE aux transactions à distance est conforme à la politique de gestion PG.4.10. – *Modifications aux contrats octroyés par la Société et gestion des réserves pour contingences de contrat*, puisque la modification demandée:

- ne change pas la nature du contrat;
- vise à corriger une situation qui survient en cours d'exécution du contrat et qui n'avait pas été prévue ou déterminée au moment de son attribution;
- constitue un accessoire au contrat : est accessoire ce qui est intimement lié à l'objet du contrat et est nécessaire à sa réalisation;
- si elle était exécutée par un autre fournisseur, elle nuirait à l'exécution efficace et à la saine administration du contrat en cours.

Pour assurer une saine gestion du contrat en cours et permettre la diversification de l'offre de vente de titres de transport pour la clientèle de la STM, il est recommandé d'autoriser une modification au Contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION <i>Line Boucher</i> DATE : 14/11/2014 Nom : Lila Yantren Titre : Administratrice de contrats	SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT <i>Line Boucher</i> DATE : 14/11/2014 Nom : Line Boucher Titre : Directrice
---	---

SOMMAIRE EXÉCUTIF

41

OBJET : STM-3988-02-11-18**Modification du contrat «Services d'un Acquéreur pour l'accompagnement dans la transition vers la technologie EMV et pour les transactions d'encaissement par cartes de crédit ou de débit».**

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	97200			
Compte	581142			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	1 653 439,46\$	\$	\$	1 653 439,46 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de décembre 2014 à juillet 2021

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	17 976,08 \$	215 712,91 \$	1 204 397,08 \$	1 438 086,07 \$
(B) TPS	898,80 \$	10 785,65 \$	60 219,85 \$	71 904,30 \$
(C) TVQ	1 793,11 \$	21 517,36 \$	120 138,61 \$	143 449,09 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	20 667,99 \$	248 015,92 \$	1 384 755,54 \$	1 653 439,46 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	2 024,87 \$	21 544,33 \$	120 289,16 \$	143 628,85 \$
(F) Montant net (D-E)	18 643,12 \$	226 471,59 \$	1 264 466,38 \$	1 509 810,61 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

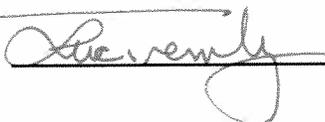
SUBVENTION : n/a

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 27-2-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4.2

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA - 2014 - 293

RECOMMANDATION :

Autoriser des modifications au contrat STM-1488 (IFR-01311) – Atelier GR – Villeray – Réfection CVAC – Phase 2, telles que détaillées dans l'exposé du besoin;

Autoriser l'augmentation de la réserve pour contingences de 13 413,20 \$, plus les taxes applicables de 2 008,63 \$, soit un montant total de 15 421,83 \$ toutes taxes incluses, pour assumer lesdites modifications au contrat STM-1488.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 15 421,83 \$ TTI

REQUÉRANT :

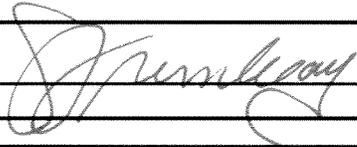
DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

 DATE : 2014-11-24

 DATE : 2014-11-24

Nom : **Michel Beaumont, ing.**
Titre : **Chef de division - Division Ingénierie Infrastructures**

Nom : **François Chamberland**
Titre : **Directeur exécutif, Services techniques**

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le 3 avril 2013, la STM a adjugé un contrat pour la réfection CVAC – Phase 2 à l'Atelier GR à Construction JAB inc. pour un montant de 3 222 160,00 \$, plus taxes applicables de 482 518,46 \$, soit un total de 3 704 678,46 \$ toutes taxes actuelles incluses, et autres conditions mentionnées à l'appel d'offres STM-1488 (CA 2013-066). Ce contrat visait le remplacement des équipements de CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) de la salle mécanique #2 de l'atelier GR (grande révision) et des bureaux EDI (entretien des infrastructures) situés au Plateau Youville.

Il est demandé une augmentation de la réserve pour contingences autorisée lors de l'adjudication initiale du contrat afin d'assumer certaines modifications au contrat. La suite de la rubrique intitulée « Exposé du besoin », annexée à la présente, détaille lesdites modifications.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« EXPOSÉ DU BESOIN »

OBJET : Contrat STM-1488 (IFR-01311) – Modification au contrat
Atelier GR – Villeray – Réfection CVAC – Phase 2

Lors de la réalisation des travaux du projet en rubrique, plusieurs changements imprévisibles sont survenus et ont influencé à la hausse le délai et les coûts de ce projet. Voici un résumé de ces changements.

Description	
Villeray	
1	Raccorder 2 aérothermes au réseau
2	Base de AC-1
3	Alimentation électrique AC-1
4	Ancrages chimiques
5	Remplacement valve vapeur VE-1
6	Alimentation électrique – panneau Siemens
7	Modification distribution air – R-MB-006
8	Modification ventilo-convecteur R-MB-006
9	Révision distributeur d'air R-MB-011
10	Grille de retour BU-0104
11	Remplacement d'un luminaire

Les changements apportés dans la zone Villeray ont été justifiés principalement par des modifications en cours de chantier au système de distribution d'air à cause d'interférences qui étaient non décelables lors de la préparation des plans. De plus, des équipements de ventilation moins bruyants ont dû être installés pour répondre à une demande des occupants.

GR	
1	Modification R-MBA-002 / RM-003 – EL-001
2	Annulée
3	Modification R-MB-005
4	Garde-corps GC-6-R-GC-006
5	Chape de béton au toit
6	Changement grilles R-MB-006
7	Drainage plenums
8	Ajout garde-corps
9	Modification SIL-20E

Les changements apportés dans la zone GR ont été justifiés principalement par la relocalisation d'équipements pour respecter les dégagements nécessaires déterminés en chantier. Aussi, les travaux aux toits ont dû être adaptés aux conditions réelles qui ne correspondaient pas aux plans.

Description

Appentis #2	
1	Modif. R-MB-002
2	Démolition et ragréage base cond.
3	Déplacement unités temporaires
4	Ajout de 2 haubans
5	Disjoncteur NW-800
6	Épaisseur chape de béton
7	Appel de service
8	Isolation des murs
9	Conduits pour réseau centralisé
10	Raccord V-6R et V-8R relocalisé
11	Modification MB-004
12	Prise d'air frais
13	Quincaillerie portes doubles
14	Relocalisation du condensé R-MB-008
15	Déviation drain pluvial R-MB-009
16	Parapet toiture R-AR-003
17	Volets coupe-feu
18	Relocalisation luminaire R-EL-004
19	Ajout quincaillerie #2
20	Deux valves eau refroidie R-MB-013
21	Margelles / relocalisation EF / EC Évier
22	Relocalisation interférence
23	Drainage de plenums et unités
24	Rev. métal / conduits ronds
25	Fermeture plancher
26	Doseur eau froide
27	Ajout de gicleurs appentis 2
28	Travaux de toiture en surplus
29	Isolant acoustique K-13
30	Modification contrôle
31	Isolation condensé / canalisation soupapes de sûreté
32	Frais de prolongation

Les changements apportés dans la zone Appenti #2 ont été justifiés principalement par l'ajout de conduits d'air pour répondre à une problématique d'odeur dans ce secteur qui n'avait pas été identifiée lors de la définition du projet. De plus, un équipement électrique spécifié au devis n'était plus disponible sur le marché au moment de réaliser le contrat et un nouveau modèle a été spécifié engendrant des coûts supplémentaires. Des modifications au cheminement de conduits de plomberie ont dû être faites en chantier pour éviter les interférences avec le pont roulant de l'Atelier qui n'étaient pas prévisible lors de la préparation des plans et l'emplacement des percements au toit pour ces conduits a été ajusté en conséquence.

Enfin, les changements apportés au projet ont eu un impact sur l'échéancier de réalisation des travaux engendrant des coûts supplémentaires (caution, assurances, location de matériel, etc.).

SOMMAIRE EXÉCUTIF

42

OBJET : Contrat STM-1488 (IFR-01311) – Modification au contrat
Atelier GR – Villeray – Réfection CVAC – Phase 2

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel
d'offres :
Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité
des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP 2011-06-02

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Valeur totale du contrat TTI (y compris la contingence)
STM-1488 (IFR-01311)	CA-2013-066	4 075 146,31 \$

Justification de l'augmentation budgétaire

Le montant demandé est de 15 421,83 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 4 090 568,14\$. Ce montant est nécessaire pour assumer les modifications au contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

L'installation de nouveaux équipements CVAC et de contrôles automatisés permettront de réduire de près de 10 % la consommation énergétique.

PRÉPARÉ PAR :



DATE : 2014-11-24

Nom : Geneviève Lemaire
Titre : Chef de section, Mécanique et électricité du
bâtiment

SERVICE :



DATE : 2014-11-24

Nom : Minh Truong
Titre : Directeur, Entretien des infrastructures

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4,2

OBJET : Contrat STM-1488 (IFR-01311) – Modification au contrat
Atelier GR – Villeray – Réfection CVAC – Phase 2

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	551140			
Ordre interne				
Réseau activité	6005553 2000			
Règlement d'emprunt	R-128			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	15 421,83 \$	\$	\$	15 421,83 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 2013 à 2014

	2014	2015	2016 et suivantes***	TOTAL
(A) Base**	13 413,20 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 413,20 \$
(B) TPS	670,66 \$	0,00 \$	0,00 \$	670,66 \$
(C) TVQ	1 337,97 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 337,97 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	15 421,83 \$	0,00 \$	0,00 \$	15 421,83 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	1 510,91 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 510,91 \$
(F) Montant net (D-E)	13 910,92 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 910,92 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

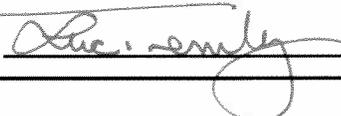
SUBVENTION : Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, une demande de subvention finale rétroactive a été soumise au MTQ le 24-04-2013 dans le cadre du programme PAGTCP. La demande est en cours d'évaluation par le MTQ. De plus, un avis d'octroi de ce contrat sera envoyé au MTQ d'ici peu.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4.3

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-294

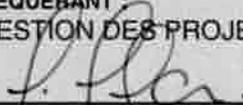
RECOMMANDATION :

D'ADJUGER au plus bas soumissionnaire conforme, la firme **Céleb Construction Ltée**, le contrat pour l'aménagement d'ateliers et de bureaux pour l'espace transitoire, dans le cadre du projet du Complexe Crémazie, pour un montant de 2 689 000,00 \$, plus taxes de 402 677,75 \$ soit pour un montant total de 3 091 677,75 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions mentionnés à l'appel d'offres et dans la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du Contrat.

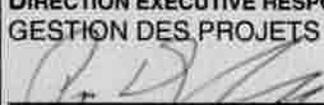
LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 3 091 677,75 \$ TTI

REQUÉRANT :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

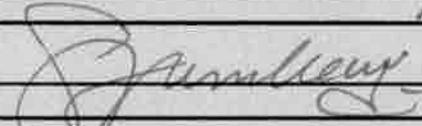

Nom : Jocelyn Leblanc
Titre : Directeur de projets - Infrastructure RDA

DATE : 13.11.2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
GESTION DES PROJETS MAJEURS


Nom : Pierre Dauphinais
Titre : Directeur Exécutif - Gestion des Projets Majeurs

DATE : 13 novembre 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

La présente recommandation s'inscrit dans le projet global de la reconstruction du Complexe Crémazie.

Cette recommandation vise le contrat d'aménagement d'ateliers et de bureaux dans un espace transitoire permettant de transférer une partie des activités de l'usine Crémazie et ainsi assurer la continuité des activités durant la période de démolition du bâtiment existant et de construction du nouveau complexe prévue jusqu'en 2019.

Les travaux visés par ce contrat seront réalisés de décembre 2014 à avril 2015.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.3

OBJET : STM-4873-09-14-82**Complexe Crémazie - Aménagement d'ateliers et de bureaux pour l'espace transitoire****PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :****INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :**

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées : N/A
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 15
Nombre de soumissions déposées : 11

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes : Annexe confidentielle (contingence)
Notes complémentaires

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date) Comité du CA (nom + date du comité)**DÉMARCHE ET CONCLUSION**

Le 3 octobre 2014, un appel d'offres a paru dans le *Journal de Montréal* et sur SÉAO, le site Internet de diffusion électronique d'appels d'offres. L'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le 31 octobre 2014.

Quinze (15) entreprises se sont procuré le document d'appel d'offres et onze (11) d'entre elles ont présenté des soumissions.

Tel qu'il est prévu à l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Céleb Construction Ltée au montant de 2 689 000,00 \$ avant taxes.

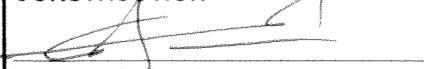
L'estimation de contrôle pour la réalisation de ce contrat est de 2 872 522,00 \$ avant taxes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

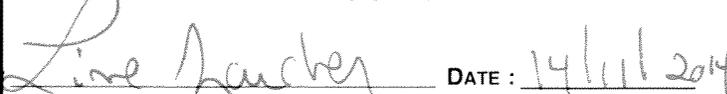
S.O.

PRÉPARÉ PAR : APPROVISIONNEMENT PROJETS ET CONSTRUCTION

Nom : Karine Gouret
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 13/11/2014

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 14/11/2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

43

OBJET : STM-4873-09-14-82
Complexe Crémazie - Aménagement d'ateliers et de bureaux pour l'espace transitoire

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	551140			
Ordre interne	280000			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-143-B			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	3 091 677,75\$	\$	\$	3 091 677,75\$

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de décembre 2014 à avril 2015

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**		2 689 000,00 \$		2 689 000,00 \$
(B) TPS		134 450,00 \$		134 450,00 \$
(C) TVQ		268 227,75 \$		268 227,75 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)		3 091 677,75 \$		3 091 677,75 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ		268 563,88 \$		268 563,88 \$
(F) Montant net (D-E)		2 823 113,87 \$		2 823 113,87 \$

SUBVENTION :

SUITE À UNE ÉVALUATION DU DOSSIER PAR LA DIVISION SOUTIEN EXPLOITATION ET PROJETS DE LA DIRECTION BUDGET ET INVESTISSEMENTS, CE PROJET A ÉTÉ CIBLÉ POUR UNE SUBVENTION SELON LES MODALITÉS DU PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES. CETTE QUALIFICATION DEVA ÊTRE CONFIRMÉE PAR LE MTQ. UNE DEMANDE DE SUBVENTION SERA DÉPOSÉE AU MTQ DÈS LA RÉCEPTION DES DOCUMENTS REQUIS.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

Lucie Vermy

DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 44

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-295

RECOMMANDATION : STM-4860-09-14-68

D'OCTROYER à l'entreprise GIRO INC./Le Groupe en informatique et Recherche Opérationnelle (GIRO), un contrat de support et d'entretien du progiciel ACCES, pour la période du 17 janvier 2015 au 28 février 2018, pour un montant de 785 663,68 \$, plus les taxes de 117 653,13 \$, pour un montant maximum de 903 316,81 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du contrat de support et d'entretien #920 de GIRO.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 903 316,81 \$ TTI

REQUÉRANT :

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Nom : Luc Lamontagne

Titre : Directeur

DATE : 12-11-2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

DATE : 13/11/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM a accordé, à la firme Giro Inc., un contrat pour l'acquisition et l'implantation du progiciel ACCES, lors de l'assemblée du conseil d'administration du 25 octobre 2000. La STM doit acquitter annuellement les coûts du support et de l'entretien du progiciel depuis 2000.

Le contrat de support et d'entretien engage le fournisseur à :

- affecter du personnel à la résolution de défauts du système;
- offrir un support téléphonique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00;
- offrir un support relatif à la conversion annuelle des données géographiques;
- offrir une banque allant jusqu'à cent (100) journées/personne/année à l'usage de la STM (banque de jours cumulables d'année en année);
- rendre disponibles, sans frais, les correctifs au progiciel développé par GIRO.

Le contrat de support et d'entretien est essentiel pour maintenir la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la performance du progiciel ainsi que son évolution.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division solutions transport de la Direction des technologies de l'information, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

44

OBJET : STM-4860-09-14-68 (Octroi)
 Contrat de support et d'entretien du progiciel ACCES pour les années 2015 à 2017

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :	ANNEXES JOINTES :
Nouveau contrat : <input checked="" type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/> Renouvellement : <input type="checkbox"/> De gré à gré : <input checked="" type="checkbox"/> Sur invitation : <input type="checkbox"/> Publique : <input type="checkbox"/> Nombre d'entreprises invitées : Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées :	Avis des affaires juridiques : <input type="checkbox"/> Analyse technique : <input type="checkbox"/> Analyse des prix : <input type="checkbox"/> Analyse de qualité : <input type="checkbox"/> Rapport sur la conformité des soumissions : <input type="checkbox"/> Rapport d'évaluation des offres : <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires : <input type="checkbox"/> Autres annexes : <input type="checkbox"/>

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL
 (Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A Comité du CA : **Sous-comité des technologies de l'information – 3 décembre 2014**

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La règle d'adjudication

L'entreprise GIRO, en tant que propriétaire unique des codes sources du progiciel ACCES, est la seule pouvant fournir à la STM un support et un entretien compatible avec ce progiciel. En vertu de l'article 101.1 paragraphe 10a et 10b de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ/CQLR, chapitre. S-30.01), il est possible pour la STM d'octroyer un contrat de gré à gré, lorsque « l'objet de ce contrat découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants » et lorsque « l'objet de ce contrat découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives ».

Option (s) de renouvellement

Le contrat ne prévoit aucune option de renouvellement.

L'estimation

L'estimation de contrôle, basée sur les anciens prix payés, est de 896 500,00 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis de 903 316,81 \$, toutes taxes incluses, est donc supérieur de 6 816,81 \$ (0,76 % défavorable).

Le dernier prix payé

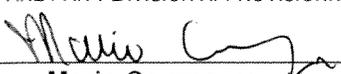
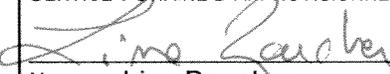
Le prix pour la première année du contrat représente un écart défavorable de 20,02 % par rapport au dernier prix payé par la STM. Cet écart est explicable par la différence de jours achetés pour la banque de jours DDC (50 jours achetés pour 2014 contre 80 jours achetés pour 2015).

Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Ce contrat permet de maintenir les activités quotidiennes et d'accroître la performance de la STM (Chantier 4 du plan de développement durable 2020 – optimiser la contribution économique et la performance de la STM).

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION  Nom : Mario Cournoyer Titre : Administrateur de contrats	SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT  Nom : Line Boucher Titre : Directrice
DATE : <u>24/11/2014</u>	DATE : <u>25/11/2014</u>

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.4

OBJET : STM-4858-09-14-68 (Octroi)
Contrat de support et d'entretien du progiciel ACCES pour les années 2015 à 2017

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« DÉMARCHE ET CONCLUSION »

Historique des contrats précédents

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4621-09-13-68	DG-13-209	223 699,96 \$	17 janvier 2014 au 16 janvier 2015	Contrat de base

Il n'y avait aucune option de renouvellement prévu à ce contrat.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.4

OBJET : STM-4860-09-14-68 (Octroi)
Contrat de support et d'entretien du progiciel ACCES pour les années 2015 à 2017

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	39400	62000		
Compte	552170	551440		
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	721 186,49 \$	182 130,32 \$	\$	903 316,81 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de janvier 2015 à février 2018

	2015	2016	2017 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	233 522,38 \$	262 849,05 \$	289 292,25 \$	785 663,68 \$
(B) TPS	11 676,12 \$	13 142,45 \$	14 464,61 \$	39 283,18 \$
(C) TVQ	23 293,86 \$	26 219,19 \$	28 856,90 \$	78 369,95 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	268 492,36 \$	302 210,69 \$	332 613,76 \$	903 316,81 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	23 323,05 \$	26 252,05 \$	28 893,06 \$	78 468,16 \$
(F) Montant net (D-E)	245 169,31 \$	275 958,64 \$	303 720,70 \$	824 848,65 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

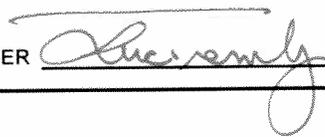
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4.5

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-296

RECOMMANDATION : STM-4858-09-14-68

D'OCTROYER à l'entreprise SAP CANADA INC., un contrat de support et d'entretien de la suite de progiciel SAP (« SAP Business Suite », « SAP-Portail », « SAP Business Object », « SAP libre service ESS-MSS »), pour une période de douze (12) mois qui débute le 1^{er} janvier 2015, pour un montant de 1 957 801,96 \$, plus les taxes de 293 180,85 \$, pour un montant maximum de 2 250 982,81 \$ toutes taxes incluses.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 2 250 982,81 \$ TTI

REQUÉRANT :

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Nom : Luc Lamontagne

Titre : Directeur

DATE : 2014/11/10

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

DATE : 2014/11/10

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : [Signature]

EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM doit acquitter annuellement les coûts d'entretien des licences des progiciels SAP acquises depuis 1998.

Le contrat de support et d'entretien doit être renouvelé annuellement par tous les clients SAP, afin de pouvoir :

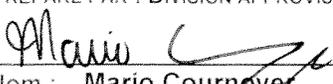
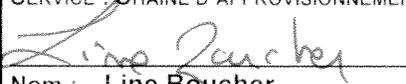
- obtenir le support du fournisseur en cas de problème avec le progiciel (résolution de problème);
- obtenir du fournisseur tous les correctifs apportés au système;
- obtenir du fournisseur les adaptations du système, pour se conformer aux changements légaux pour la paie et les systèmes financiers (notamment, les règles et paramètres fiscaux);
- obtenir du fournisseur tous les nouveaux développements ainsi que les améliorations apportées au progiciel.

Le contrat de support et d'entretien est essentiel pour maintenir la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la performance du progiciel ainsi que son évolution.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division solutions SAP et gestion de l'information de la Direction des technologies de l'information, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.5

OBJET : STM-4858-09-14-68 (Octroi) Contrat de support et d'entretien des licences SAP pour l'année 2015	
PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :	
INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :	ANNEXES JOINTES :
Nouveau contrat : <input checked="" type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/> Renouvellement : <input type="checkbox"/> De gré à gré : <input checked="" type="checkbox"/> Sur invitation : <input type="checkbox"/> Publique : <input type="checkbox"/> Nombre d'entreprises invitées : Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées :	Avis des affaires juridiques : <input type="checkbox"/> Analyse technique : <input type="checkbox"/> Analyse des prix : <input type="checkbox"/> Analyse de qualité : <input type="checkbox"/> Rapport sur la conformité des soumissions : <input type="checkbox"/> Rapport d'évaluation des offres : <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires : <input type="checkbox"/> Autres annexes : <input type="checkbox"/>
CHEMINEMENT DÉCISIONNEL (Comité GPP, comités du conseil d'administration) GPP <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/> Comité du CA : Sous-comité des technologies de l'information – 3 décembre 2014	
<u>DÉMARCHE ET CONCLUSION</u>	
<u>La règle d'adjudication</u> L'entreprise SAP Canada Inc., en tant que propriétaire unique des codes sources du progiciel SAP, est la seule pouvant fournir à la STM les droits d'utilisation, un support et un entretien compatible avec ce progiciel. En vertu, notamment, de l'article 101.1 paragraphe 10a de la <i>Loi sur les sociétés de transport en commun</i> (RLRQ/CQLR, chapitre. S-30.01), il est possible pour la STM d'octroyer un contrat de gré à gré, lorsque « l'objet de ce contrat découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants ».	
<u>Option (s) de renouvellement</u> Le contrat ne prévoit aucune option de renouvellement.	
<u>L'estimation</u> L'estimation de contrôle, basée sur les anciens prix payés, est de 2 232 750,00 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis de 2 250 982,81 \$ toutes taxes incluses est donc supérieur de 18 232,81 \$ (0,82 % défavorable).	
<u>Le dernier prix payé</u> Le prix représente un écart défavorable de 2,32 % par rapport au dernier prix payé par la STM.	
<i>Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation.</i>	
<u>DÉVELOPPEMENT DURABLE</u> Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :	
Ce contrat permet de maintenir les activités quotidiennes et d'accroître la performance de la STM (Chantier 4 du plan de développement durable 2020 – optimiser la contribution économique et la performance de la STM).	
PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION  Nom : Mario Cournoyer Titre : Administrateur de contrats	SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT  Nom : Line Boucher Titre : Directrice
DATE : 24/11/2014	DATE : 25/11/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4858-09-14-68 (Octroi)
Contrat de support et d'entretien des licences SAP pour l'année 2015

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :**« DÉMARCHE ET CONCLUSION »**Historique des contrats précédents

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4605-09-13-68	CA-2013-272	2 199 917,60 \$	1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014	Contrat de base

Il n'y avait aucune option de renouvellement prévue à ce contrat.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.5

OBJET : STM-4858-09-14-68 (Octroi)
Contrat de support et d'entretien des licences SAP pour l'année 2015

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	39300			
Compte	552170			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	2 250 982,81 \$	\$	\$	2 250 982,81 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : **de janvier 2015 à décembre 2015**

	2015	2016	2017 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	1 957 801,96 \$			1 957 801,96 \$
(B) TPS	97 890,10 \$	0,00 \$	0,00 \$	97 890,10 \$
(C) TVQ	195 290,75 \$	0,00 \$	0,00 \$	195 290,75 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	2 250 982,81 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 250 982,81 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	195 535,48 \$	0,00 \$	0,00 \$	195 535,48 \$
(F) Montant net (D-E)	2 055 447,33 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 055 447,33 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

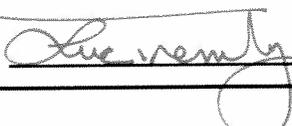
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



4.6

À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4.6Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014Résolution no : CA-2014-297**RECOMMANDATION : STM-3389-06-07-03**

D'AUTORISER une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour le contrat de location de fibres optiques noires pour le STMnet, adjugé à VIDÉOTRON, pour la période du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 4 septembre 2017, pour un montant de 971 003,00 \$, plus les taxes de 145 407,70 \$, pour un montant maximum de 1 116 410,70 \$ toutes taxes incluses, conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-3389-06-07-03 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 1 116 410,70 \$ TTIREQUÉRANT :
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIONDATE : 2014/11/10Nom : Luc Lamontagne
Titre : DirecteurDIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉSDATE : 2014/11/12Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutifSECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : **EXPOSÉ DU BESOIN :**

Pour soutenir les opérations, la STM utilise les services de location avec entretien de fibres optiques noires pour le STMnet, afin de relier des sites (ex. : centres de transport, bureaux de projets, métro, etc.) à son réseau informatique corporatif.

Ces services sont présentement assurés par VIDÉOTRON via le contrat-cadre STM-3389-06-07-03, se terminant le 4 septembre 2017. Le contrat est d'une durée de dix (10) ans avec une option de renouvellement de dix (10) ans supplémentaires.

Suite à une réévaluation des besoins, effectuée par la Direction des technologies de l'information, en collaboration avec la Direction de la chaîne d'approvisionnement, l'enveloppe budgétaire autorisée s'avère insuffisante pour couvrir les frais reliés aux services qui seront rendus jusqu'à la fin du contrat.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-3389-06-07-03 (Augmentation de l'enveloppe budgétaire)
 Titre de l'appel d'offres : Contrat de location de fibres optiques noires pour le STMnet

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-3389-06-07-03	CA-2007-163	1 368 357,18 \$	5 septembre 2007 au 4 septembre 2017	Contrat de base

La présente recommandation vise à autoriser une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat. Il restera une (1) option de renouvellement de dix (10) ans.

Justification de l'augmentation de l'enveloppe budgétaire

Lors de l'appel d'offres, nous avons opté pour un contrat d'une durée de dix (10) ans, avec une option de renouvellement de dix (10) ans supplémentaires, afin de réduire les frais d'activation et de mise en place qui ne pouvaient être rentabilisés par un fournisseur, sur une courte période. En effet, le fournisseur devait effectuer les travaux d'infrastructure nécessaires pour passer la fibre optique dans des conduits souterrains de la Ville et, au besoin, installer de nouveaux conduits et faire de nouveaux raccordements.

Notre estimation du besoin, au moment de l'appel d'offres, était de quatorze (14) circuits. Le coût total d'un circuit est calculé par un coût au kilomètre (\$/KM). Au cours des années 2007 à 2014, plusieurs demandes d'ajout de circuits, non prévues, ont été requises. Nous sommes actuellement à vingt-six (26) circuits. Ces ajouts furent nécessaires pour répondre à la création de différents bureaux de projets (iBus, relève OPUS, etc.) ainsi que le déménagement de certaines activités. Il était difficile de prévoir tous ces ajouts lors de l'estimation de contrôle effectuée en 2007.

L'augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat vise à maintenir et à assurer la disponibilité des services de réseaux informatiques, pour les vingt-six (26) circuits existants. Elle vise également à nous permettre de répondre aux nouveaux besoins connus à ce jour ainsi que les ajouts futurs.

Le montant, pour la présente augmentation de l'enveloppe budgétaire, est de 1 116 410,70 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 2 484 767,88 \$ toutes taxes incluses.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

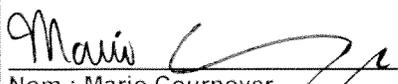
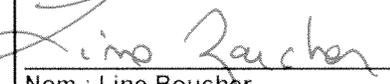
Comité du CA **Sous-comité des technologies de l'information – 3 décembre 2014**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Ce contrat permet de maintenir les activités quotidiennes et d'accroître la performance de la STM (Chantier 4 du plan de développement durable 2020 – optimiser la contribution économique et la performance de la STM).

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION  DATE : 24/11/2014 Nom : Mario Cournoyer Titre : Administrateur de contrats	SERVICE / DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT  DATE : 25/11/2014 Nom : Line Boucher Titre : Directrice
---	---

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.4

OBJET : STM-3389-06-07-03 (Augmentation de l'enveloppe budgétaire)
Titre de l'appel d'offres : Contrat de location de fibres optiques noires pour le STMnet

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	39000			
Compte	595160			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	1 116 410,70 \$	\$	\$	1 116 410,70 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : **du 1^{er} janvier 2015 au 4 septembre 2017**

	2015	2016	2017	TOTAL
(A) Base**	364 126,13 \$	364 126,12 \$	242 750,75 \$	971 003,00 \$
(B) TPS	18 206,31 \$	18 206,31 \$	12 137,54 \$	48 550,15 \$
(C) TVQ	36 321,58 \$	36 321,58 \$	24 214,39 \$	96 857,55 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	418 654,02 \$	418 654,01 \$	279 102,68 \$	1 116 410,70 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	36 367,10 \$	36 367,10 \$	24 244,74 \$	96 978,93 \$
(F) Montant net (D-E)	382 286,92 \$	382 286,91 \$	254 857,94 \$	1 019 431,77 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

Luc Lemay

DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4.7

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-298

RECOMMANDATION : STM-4874-09-14-68

D'OCTROYER à l'entreprise GIRO INC./LE GROUPE EN INFORMATIQUE ET RECHERCHE OPÉRATIONNELLE (GIRO), un contrat de support et d'entretien du progiciel HASTUS, pour une période de trente-six (36) mois, soit du 1^{er} mars 2015 au 28 février 2018, pour un montant de 1 227 518,93 \$, plus les taxes de 183 820,96 \$, pour un montant maximum de 1 411 339,89 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du contrat de support et d'entretien n° 919-1 de GIRO INC.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 1 411 339,89 \$ TTI

REQUÉRANT :
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Nom : Luc Lamontagne
Titre : Directeur

DATE : 14/11/2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

DATE : 14/11/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM doit acquitter annuellement les coûts de support et d'entretien du progiciel HASTUS, depuis 2003.

Le contrat de support et d'entretien engage le fournisseur à :

- affecter du personnel à la résolution de défauts du système;
- offrir un support téléphonique, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h;
- offrir une banque allant jusqu'à cent (100) journées/personne/année à l'usage de la STM (banque de jours cumulables d'année en année);
- rendre disponibles, sans frais, les correctifs au progiciel développé par GIRO.

Le contrat de support et d'entretien est essentiel pour maintenir la disponibilité, l'intégrité, la sécurité et la performance du progiciel ainsi que son évolution.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par la Division solutions transport de la Direction des technologies de l'information, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.7

OBJET : STM-4874-09-14-68 (Octroi) Contrat de support et d'entretien du progiciel HASTUS pour les années 2015 à 2017	
<i>PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :</i>	
<i>INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :</i> Nouveau contrat : <input checked="" type="checkbox"/> Prolongation : <input type="checkbox"/> Renouvellement : <input type="checkbox"/> De gré à gré : <input checked="" type="checkbox"/> Sur invitation : <input type="checkbox"/> Publique : <input type="checkbox"/> Nombre d'entreprises invitées : Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : Nombre de soumissions déposées :	<i>ANNEXES JOINTES :</i> Avis des affaires juridiques : <input type="checkbox"/> Analyse technique : <input type="checkbox"/> Analyse des prix : <input type="checkbox"/> Analyse de qualité : <input type="checkbox"/> Rapport sur la conformité des soumissions : <input type="checkbox"/> Rapport d'évaluation des offres : <input type="checkbox"/> Liste des soumissionnaires : <input type="checkbox"/> Autres annexes : <input type="checkbox"/>
<u>CHEMINEMENT DÉCISIONNEL</u> (Comité GPP, comités du conseil d'administration)	
GPP <input type="checkbox"/> N/A <input checked="" type="checkbox"/> Comité du CA : Sous-comité des technologies de l'information – 3 décembre 2014	
<u>DÉMARCHE ET CONCLUSION</u>	
<u>La règle d'adjudication</u> L'entreprise GIRO INC., en tant que propriétaire unique des codes sources du progiciel HASTUS, est la seule pouvant fournir à la STM un support et un entretien compatible avec ce progiciel. En vertu, notamment, de l'article 101.1 paragraphe 10a de la <i>Loi sur les sociétés de transport en commun</i> (RLRQ/CQLR, chapitre S-30.01), il est possible pour la STM d'octroyer un contrat de gré à gré, lorsque « l'objet de ce contrat découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants ».	
<u>Option (s) de renouvellement</u> Le contrat ne prévoit aucune option de renouvellement.	
<u>L'estimation</u> L'estimation de contrôle, basée sur les anciens prix payés, est de 1 411 000,00 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis de 1 411 339,89 \$, toutes taxes incluses, est donc supérieur de 339,89 \$ (0,024 % défavorable).	
<u>Le dernier prix payé</u> Le prix pour la première année du contrat représente un écart défavorable de 1,26 % par rapport au dernier prix payé par la STM.	
<i>Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation.</i>	
<u>DÉVELOPPEMENT DURABLE</u>	
Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :	
Ce contrat permet de maintenir les activités quotidiennes et d'accroître la performance de la STM (Chantier 4 du plan de développement durable 2020 – optimiser la contribution économique et la performance de la STM).	
PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION  Nom : Mario Cournoyer Titre : Administrateur de contrats	SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT  Nom : Line Boucher Titre : Directrice
DATE : 24/11/2014	DATE : 25/11/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

47

OBJET : STM-4874-09-14-68 (Octroi)

Contrat de support et d'entretien du progiciel HASTUS pour les années 2015 à 2017

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« DÉMARCHE ET CONCLUSION »

Historique des contrats précédents

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4622-09-13-68	CA-2014-018	409 285,71\$	1 ^{er} mars 2014 au 28 février 2015	Contrat de base

Il n'y avait aucune option de renouvellement prévue à ce contrat.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

47

OBJET : STM-4874-09-14-68 (Octroi)
Contrat de support et d'entretien du progiciel HASTUS pour les années 2015 à 2017

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	39400			
Compte	552170			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	1 411 339,89 \$	\$	\$	1 411 339,89 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : **de mars 2015 à février 2018**

	2015	2016	2017 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	360 470,58 \$	427 132,19 \$	439 916,16 \$	1 227 518,93 \$
(B) TPS	18 023,53 \$	21 356,61 \$	21 995,81 \$	61 375,95 \$
(C) TVQ	35 956,94 \$	42 606,44 \$	43 881,64 \$	122 445,01 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	414 451,05 \$	491 095,24 \$	505 793,61 \$	1 411 339,89 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	36 002,00 \$	42 659,83 \$	43 936,63 \$	122 598,46 \$
(F) Montant net (D-E)	378 449,05 \$	448 435,41 \$	461 856,98 \$	1 288 741,43 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

Luc Lemay

DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4.8

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-299

RECOMMANDATION : STM-4160-11-11-68

D'AUTORISER l'exercice de la première option de renouvellement pour le contrat de services de parution d'avis publics, adjugé à l'entreprise LE JOURNAL DE MONTRÉAL, pour une période de douze (12) mois, à compter du 1^{er} février 2015, pour un montant de 82 626,66 \$, plus les taxes de 12 373,34 \$, pour un montant maximum de 95 000,00 \$, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4160-11-11-68 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 95 000,00 \$ TTI

REQUÉRANT :

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

C. Portelance

DATE : 13.11.2014

Nom : Christian Portelance
Titre : Secrétaire général adjoint

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES JURIDIQUES

S. Tremblay

DATE : 17/11/2014

Nom : Sylvie Tremblay
Titre : Secrétaire générale et directrice exécutive des affaires juridiques

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : S. Tremblay

EXPOSÉ DU BESOIN :

Conformément à la *Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)*, la STM doit retenir les services d'un journal qui est diffusé sur son territoire, afin d'y publier différents avis, notamment :

- Les avis d'appels d'offres publics (représentant la majorité du budget alloué aux avis publics);
- Tout autre avis divers prescrit par la Loi (circuits d'autobus, avis d'assemblée, calendrier annuel et comités de consultation).

Toutes les demandes de parution sont gérées par le Secrétariat général de la STM.

Les prévisions des besoins ont été évaluées par le Secrétariat général, en collaboration avec la Direction chaîne d'approvisionnement.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.8

OBJET : STM-4160-11-11-68 (Première option de renouvellement)
Services de parution d'avis publics pour la STM.

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres :
Nombre de soumissions déposées :

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA N/A

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication :

Contrat	Résolution	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4160-11-11-68	CA-2012-011	420 000,00 \$	02/2012 au 01/2015	Contrat initial

Le conseil d'administration de la STM a adjugé, lors de sa séance tenue le 1^{er} février 2012 (Résolution CA-2012-011), un contrat de services de parution d'avis publics à l'entreprise LE JOURNAL DE MONTRÉAL.

Ce contrat comporte deux (2) options de renouvellement, pour une durée de douze (12) mois chacune. La présente recommandation vise à autoriser l'exercice de la première option de renouvellement, devant débiter le 1^{er} février 2015.

En considérant l'augmentation maximale actuelle, se limitant à 1,15 % selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) – Statistique Canada, il est plus avantageux pour la STM d'exercer cette première option de renouvellement que de relancer le processus d'un nouvel appel d'offres, puisque, suite à une analyse du marché, celle-ci a démontré que la STM aurait à envisager des augmentations de coûts pour ces services.

À titre indicatif, la STM n'a aucun engagement d'acquiescer le montant indiqué à la recommandation.

Le montant pour la présente option de renouvellement est de 95 000,00 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 515 000,00 \$ toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Sonia Thibodeau
Titre : Administrateurs de contrats

DATE : 12 novembre 2014

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 12/11/2014

SOMMAIRE EXÉCUTIF

4.8

OBJET : STM-4160-11-11-68 (Première option de renouvellement)
Services de parution d'avis publics pour la STM.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	13200			
Compte	594330			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	95 000,00 \$	\$	\$	95 000,00 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de février 2015 à janvier 2016

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	75 741,11 \$	6 885,56 \$	82 626,66 \$
(B) TPS	0,00 \$	3 787,06 \$	344,28 \$	4 131,33 \$
(C) TVQ	0,00 \$	7 555,18 \$	686,83 \$	8 242,01 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	87 083,35 \$	7 916,67 \$	95 000,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	7 564,65 \$	687,70 \$	8 252,34 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	79 518,70 \$	7 228,97 \$	86 747,66 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

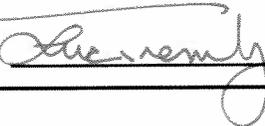
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 4.9

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-300

RECOMMANDATION : STM-4444-02-13-60

D'AUTORISER une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de « Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en vrac », adjugé à l'entreprise VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC., pour un montant de 846 800,00 \$, plus les taxes de 126 809,00 \$, le tout pour un montant maximum de 973 609,00 \$ toutes taxes incluses.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 973 609,00 \$ TTI

REQUÉRANT :

ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES

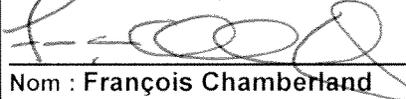

Nom : Minh Truong

DATE : 2014-11-13

Titre : Directeur

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

SERVICES TECHNIQUES


Nom : François Chamberland
Titre : Directeur exécutif

DATE : 14.11.13

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le 5 juin 2013, le Conseil d'administration a autorisé l'adjudication d'un contrat de « Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en vrac », pour une période de vingt-quatre (24) mois (Résolution CA-2013-148). Sont considérées comme matières dangereuses, au sens de la loi, les matières qui sont contaminées par des hydrocarbures (huiles, eaux huileuses, eaux de lavage, etc.).

L'enveloppe budgétaire est insuffisante pour compléter le contrat en cours, avant l'échéance du contrat prévue, soit le 30 juin 2015. Afin de respecter cette échéance, la STM demande une augmentation de l'enveloppe budgétaire, permettant ainsi la poursuite des travaux, et ce, jusqu'à la fin du contrat.

Les prévisions des besoins ont été évaluées conjointement par la Direction chaîne d'approvisionnement et la Direction entretien des infrastructures.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

49

OBJET : STM-4444-02-13-60 (augmentation d'enveloppe)
Titre : Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en vrac

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Historique d'adjudication

Contrat	Autorisation	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation	Nature de l'autorisation
STM-4444-02-13-40	CA-2013-148	1 921 557,00 \$	1 ^{er} juillet 2013 au 30 juin 2015	Contrat de base

Le contrat prévoit une option de renouvellement, pour une durée de 12 mois.

Justification de l'augmentation budgétaire

La STM possède un camion de pompage et elle effectue habituellement une partie des travaux de pompage. Cependant, le camion de pompage a dû être à l'arrêt pendant plusieurs mois, obligeant la STM à une surconsommation des services de pompage avec l'Adjudicataire. De plus, certains besoins méconnus, au moment de l'appel d'offres, ne pouvaient être considérés (comme les besoins du nouveau Centre de transport Stinson, qui n'était pas en opération au moment de l'appel d'offres).

Le montant demandé, à titre d'augmentation budgétaire, est de 973 609,00 \$ toutes taxes incluses, portant ainsi la valeur du contrat à un total de 2 895 166,00 \$ toutes taxes incluses.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Une saine gestion des matières dangereuses permet à la STM de se conformer aux lois et règlements environnementaux et contribue à réduire l'empreinte écologique de la STM. Ce contrat contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable, édictés au Chantier 5 – Réduire notre empreinte écologique, du Plan DD 2020 de la STM.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Stéphane Demers
Nom : Stéphane Demers
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 2014/11/13

Line Boucher
Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 12/11/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4444-02-13-60 (augmentation d'enveloppe)
Titre : Services pour le transport et l'élimination des matières dangereuses en vrac

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	Type U			
Compte	552220			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	973 608,30 \$	\$	\$	973 608,30 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 1^{er} janvier 2015 à 30 juin 2015

	2015	2016	2017 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	846 800,00 \$			846 800,00 \$
(B) TPS	42 340,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	42 340,00 \$
(C) TVQ	84 468,30 \$	0,00 \$	0,00 \$	84 468,30 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	973 608,30 \$	0,00 \$	0,00 \$	973 608,30 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	84 574,15 \$	0,00 \$	0,00 \$	84 574,15 \$
(F) Montant net (D-E)	889 034,15 \$	0,00 \$	0,00 \$	889 034,15 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER *Luci Remly* DATE : 2-12-2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 5.1

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-301

RECOMMANDATION : STM-4703-01-14-10

D'ADJUGER à l'entreprise CIMA + S.E.N.C., le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, un contrat de services professionnels pour la réalisation de divers mandats en génie civil, pour une période de trente-six (36) mois, pour un montant de 2 978 405,00 \$, plus les taxes de 446 016,15 \$, pour un montant maximum de 3 424 421,15 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document d'appel d'offres public STM-4703-01-14-10 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 3 424 421,15 \$ TTI

REQUÉRANT :

INGÉNIERIE INFRASTRUCTURES

Nom : Michel Beaumont
Titre : Chef de division

DATE : 2014-11-12

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

SERVICES TECHNIQUES

Nom : François Chamberland
Titre : Directeur exécutif

DATE : 14.11.13

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Afin de répondre à une charge de travail accrue dans les disciplines de structure et de génie civil, la STM a procédé à un appel d'offres public pour recruter les services d'une firme spécialisée, dont le mandat sera la préparation des études, des plans, des devis, des documents contractuels et la surveillance des travaux associés aux projets qui lui seront attribués. Actuellement, le groupe de la Section génie civil de la Division ingénierie infrastructures est très sollicité par divers projets majeurs en cours (MPM-10, Bureaux de Projets) ainsi que par les demandes de support provenant des groupes opérationnels de la Division études techniques et le corporatif.

Dans ce contexte, la Section génie civil veut bénéficier d'un processus lui permettant d'octroyer des mandats, à une firme sélectionnée, afin de maintenir son offre de service face à ses partenaires internes. Lorsque requis, la firme sélectionnée travaillera de concert avec les autres disciplines d'ingénierie à la Division ingénierie infrastructures, et la coordination sera assurée par le mandataire STM ainsi que par le chargé de projets de la firme en question.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

5.1

OBJET : STM- 4703-01-14-10 (Adjudication)
Services professionnels pour la réalisation de divers mandats en génie civil

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées : n/a
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 15
Nombre de soumissions déposées : 6

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP

Comité du CA n/a

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche de l'appel d'offres

Le conseil d'administration de la STM a approuvé, lors de sa séance tenue le 2 avril 2014, le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, par critères de sélection détaillés dans les documents de l'appel d'offres STM-4703-01-14-10 ainsi que la composition du comité de sélection (Résolution CA-2014-088).

Un appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal*, le quatre (4) septembre 2014 et sur SEAO, le système électronique des appels d'offres du gouvernement du Québec. Les soumissions ont été ouvertes publiquement, le 29 septembre 2014.

Analyse des soumissions et processus d'adjudication

Quinze (15) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et six (6) d'entre elles ont déposé une offre, qui ont été déclarées recevables. Cinq (5) ont obtenu le pointage intérimaire de 70 %.

Comme le prévoyaient les termes et conditions de l'appel d'offres, il est recommandé d'adjuger le contrat au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit CIMA + S.E.N.C., pour un montant de 3 424 421,15 \$ toutes taxes incluses.

Option(s) de renouvellement

Le contrat ne prévoit aucune option de renouvellement.

Suite de la rubrique « Démarche et conclusion » annexée à la présente recommandation

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Il a été prévu, dans le critère d'évaluation (expérience de la firme) de mesurer l'expertise de celle-ci en développement durable, en demandant des exemples de projets qui le démontrent.

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Nom : Sandra Simard

DATE : 11 nov. 2014

Titre : Administrateur de contrats

Nom : Line Boucher

DATE : 11/11/2014

Titre : Directrice

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

5.1

OBJET : STM-4703-01-14-10 (Adjudication)
Services professionnels pour la réalisation de divers mandats en génie civil

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Démarche et conclusion »

Estimation

L'estimation de contrôle, pour ce contrat, était de 3 273 585,45 \$ toutes taxes incluses. Le prix soumis de 3 424 421,15 \$ toutes taxes incluses, est donc supérieur de 150 835,70 \$ (4 % défavorable).

Historique des contrats précédents

Contrat	Autorisation	Montant autorisé TTI (sans contingence)	Période couverte par l'autorisation (juin 2011 à juin 2014)	Nature de l'autorisation	Adjudicataire
STM-3862-07-10-18	CA-2011-196	4 327 799,00 \$	36 mois	Contrat de base	DESSAU Inc.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

51

OBJET : STM-4703-01-14-10 (Adjudication)
Services professionnels pour la réalisation de divers mandats en génie civil

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	84855			
Compte	Type « U »			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	3 424 421,15 \$	\$	\$	3 424 421,15 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de décembre 2014 à décembre 2017

	2014	2016	2017 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	595 681,00 \$	2 382 724,00 \$	2 978 405,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	29 784,05 \$	119 136,20 \$	148 920,25 \$
(C) TVQ	0,00 \$	59 419,18 \$	237 676,72 \$	297 095,90 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	684 884,23 \$	2 739 536,92 \$	3 424 421,15 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	59 493,64 \$	237 974,56 \$	297 468,20 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	625 390,59 \$	2 501 562,36 \$	3 126 952,95 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

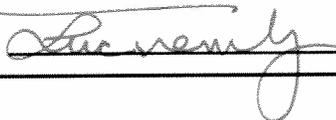
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 6.1

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-302

RECOMMANDATION :

D'ADJUGER à GROUPE GEYSER INC., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction et l'aménagement de nouveaux laboratoires et de bureaux administratifs (lot C01) pour le projet « Modifications – Atelier de grande révision Youville (GRY) », dans le cadre de l'acquisition du matériel roulant MPM-10, pour un montant de 3 030 000,00 \$, plus taxes de 453 742,50 \$, pour un montant total de 3 483 742,50 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions de l'appel d'offres STM-4792-05-14-31 et de la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 3 483 742,50 \$ TTI

REQUÉRANT :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Vézina
Titre : Directeur principal

DATE : 2014/11/12

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Dauphinais
Titre : Directeur exécutif

DATE : 13 nov 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le remplacement des trains MR-63 par des trains MPM-10 engendre des modifications significatives aux activités d'entretien effectuées à l'atelier de grande révision Youville (GRY). Les modifications se justifient notamment par les éléments suivants :

- L'approche modulaire de réparation des composantes associée au type de trains boa;
- La présence d'une plus grande quantité de composantes électriques et électroniques dans cette génération de trains ; et
- L'implantation d'un système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO).

L'objectif du projet « Modifications – Atelier de grande révision Youville (GRY) » est d'adapter les infrastructures et d'installer les équipements et les bancs d'essai pour permettre la réalisation des activités d'entretien de grande révision des voitures de métro MR-73 et MPM-10.

La présente recommandation concerne l'octroi d'un contrat pour réaliser l'aménagement des laboratoires MR-73 et MPM-10 ainsi que l'agrandissement de la mezzanine (bureaux administratifs) de la direction Entretien matériel roulant (EMR).

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Bureau de projet MPM-10 - Adjudication d'un contrat
 Appel d'offres STM-4792-05-14-31 Modifications - Atelier de grande révision Youville (GRY)
 Lot C01 – Construction et aménagement de nouveaux laboratoires et de bureaux administratifs

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

<u>INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :</u>	<u>ANNEXES JOINTES :</u>
Nouveau contrat : <input checked="" type="checkbox"/>	Avis des affaires juridiques : <input checked="" type="checkbox"/>
Prolongation : <input type="checkbox"/>	Analyse technique : <input checked="" type="checkbox"/>
Renouvellement : <input type="checkbox"/>	Analyse des prix : <input type="checkbox"/>
De gré à gré : <input type="checkbox"/>	Analyse de qualité : <input type="checkbox"/>
Sur invitation : <input type="checkbox"/> Publique : <input checked="" type="checkbox"/>	Rapport sur la conformité des soumissions : <input checked="" type="checkbox"/>
Nombre d'entreprises invitées :	Rapport d'évaluation des offres : <input type="checkbox"/>
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 23	Liste des soumissionnaires : <input type="checkbox"/>
Nombre de soumissions déposées : 7	Autres annexes : <input type="checkbox"/>

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Un avis de parution de l'appel d'offres a été publié le 6 octobre 2014 dans le quotidien « Le Journal de Montréal » ainsi que par voie électronique dans « SÉAO ». Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 6 novembre 2014.

Vingt-trois (23) entreprises se sont procuré le document d'appel d'offres et sept (7) d'entre elles ont présenté une soumission. Les sept (7) soumissions ont été jugées recevables et conformes.

Il est recommandé d'adjuger le contrat à Groupe GEYSER inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 3 030 000,00 \$, avant taxes.

L'estimation de contrôle pour la réalisation du contrat est de 3 909 427,11 \$, avant taxes.

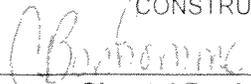
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT PROJETS ET CONSTRUCTION, CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

SERVICE : CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT



DATE : 2014-11-13



DATE : 12/11/2014

Nom : Chantal Bonhomme
Titre : Administrateur de contrats

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Bureau de projet MPM-10 - Adjudication d'un contrat
 Appel d'offres STM-4792-05-14-31 Modifications - Atelier de grande révision Youville (GRY)
 Lot C01 – Construction et aménagement de nouveaux laboratoires et de bureaux administratifs

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3	Total
Centre				
Compte	551140	551140	551140	
Ordre interne	256180	320130	401488	
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-042-4		R-128-A	
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	2 669 472,30\$	43 698,55\$	770 571,65\$	3 483 742,50 \$

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de janvier 2015 à octobre 2015

	2015	2016	2017 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	3 030 000,00 \$			3 030 000,00 \$
(B) TPS	151 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	151 500,00 \$
(C) TVQ	302 242,50 \$	0,00 \$	0,00 \$	302 242,50 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	3 483 742,50 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 483 742,50 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	302 621,25 \$	0,00 \$	0,00 \$	302 621,25 \$
(F) Montant net (D-E)	3 181 121,25 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 181 121,25 \$

SUBVENTION :

R-042-4 : Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, le sous-projet "Modification des ateliers et équipements métro" du projet majeur MPM-10 a été admis à une subvention de 75% des dépenses admissibles selon les modalités du programme d'aide en vigueur. La division Soutien exploitation et projets du service Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

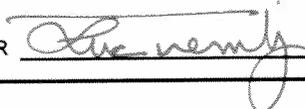
R-128-A : Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, une demande de subvention finale rétroactive a été soumise au MTQ le 24-04-2013 dans le cadre du programme PAGTCP. La demande est en cours d'évaluation par le MTQ. De plus, un avis d'octroi de ce contrat sera envoyé au MTQ d'ici peu

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 6.2

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-303

RECOMMANDATION :

AUTORISER la firme TÉTRA TECH à titre de sous-traitant du Groupement DST dans le cadre du contrat 2831-09-03-50 Services professionnels pour le bureau de projet - Acquisition de voitures de métro.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : s.o. \$ TTI

REQUÉRANT :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Vézina
Titre : Directeur principal

DATE : 2014/11/12

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Dauphinais
Titre : Directeur exécutif

DATE : 12 nov 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Dans le cadre du contrat 2831-09-03-50 Services professionnels pour le bureau de projet - Acquisition de voitures de métro, ci-après appelé «Contrat», la firme AECOM, membre du Groupement DST a modifié sa structure corporative et a fermé ses divisions Bâtiments et Eau. De ce fait, le Groupement DST désire faire autoriser la firme Tétra Tech comme sous-traitant afin de poursuivre certains services en cours pour le projet MPM-10.

Selon les termes et conditions du contrat 2831-09-03-50, toute sous-traitance du contrat ou d'une partie de celui-ci doit être autorisée par la STM.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Autorisation d'un sous-traitant (Contrat 2831-09-03-50 Services professionnels pour un bureau de projet pour l'acquisition de voitures de métro)

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Le 6 septembre 2006, la STM a adjugé le Contrat au Groupement DST (résolution CA-2006-193).

La firme AECOM, membre du Groupement DST, a fermé ses divisions Bâtiments et Eau en date de juillet 2014. Afin d'assurer la continuité des services rendus pour les mandats en cours dans le cadre du Contrat par les ressources d'AECOM provenant de ces divisions, une entente de sous-traitance est intervenue entre AECOM et la firme Tétra Tech.

Tel que précisé dans une correspondance du Groupement, cette entente de sous-traitance avec Tétra Tech est à caractère temporaire jusqu'à la finalisation des mandats en cours pour le projet MPM-10. Cette entente permet d'assurer les services des ressources d'AECOM qui sont maintenant rendues à l'emploi de Tétra Tech.

L'article 36 du Contrat prévoit que :

« Le contrat ou toute partie de celui-ci ne peut être sous-traité ou cédé, à moins d'avoir obtenu l'autorisation écrite de la STM au préalable, laquelle pourra assujettir cette autorisation de conditions qui pourraient inclure la responsabilité solidaire de l'Adjudicataire quant à l'exécution des obligations du présent contrat. ... »

Conformément aux termes et conditions du Contrat, l'autorisation de la STM doit être obtenue pour la sous-traitance d'une partie du contrat à Tétra Tech, tel que demandé par le Groupement DST.

Il est à noter que la firme Tétra Tech., dont le siège social est en Californie, fournit des solutions dans les domaines des services-conseils, de l'ingénierie et des services techniques à l'échelle mondiale. Elle est une entreprise diversifiée où œuvrent des employés détenant une expertise en sciences, en recherche, en ingénierie, en construction et en technologie de l'information. Tétra Tech compte 14 000 employés et possède plus de 330 bureaux à travers le monde.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

S.O.

LISTE DES ANNEXES

Résolution : CA-2006-193

PRÉPARÉ PAR :
DIVISION PROJETS ET CONSTRUCTION

Chantal Bonhomme
Nom : Chantal Bonhomme
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 2014/11/13

SERVICE :
DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher
Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 12/11/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

6.2

OBJET : Autorisation d'un sous-traitant (Contrat 2831-09-03-50 Services professionnels pour un bureau de projet pour l'acquisition de voitures de métro)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

Suite à une évaluation du dossier par le MTQ, le sous-projet «Acquisition du matériel roulant» du projet majeur MPM-10, a été admis à une subvention de 75% des dépenses admissibles selon les modalités du programme d'aide en vigueur. La division Soutien exploitation et projets du service Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 15 novembre 2010.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____ DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 8.1

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-304

RECOMMANDATION :

Il est recommandé d'adjuger à la firme « Ondel Inc. », le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture et l'installation des équipements requis pour améliorer la robustesse du système d'alimentation traction du réseau du métro en vue de l'augmentation de l'offre de service et de l'arrivée des trains Azur ainsi que pour des travaux de remplacement d'équipements dans le cadre du programme Réno-Systèmes pour un montant de 8 832 241,92 \$, plus les taxes applicables de 1 322 628,23 \$, soit un montant total de 10 154 870,15 \$, conformément aux conditions mentionnées aux documents d'appel d'offres n° STM-29 00 10-C40 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

D'autoriser le directeur de projets principal – Gestion des projets majeurs – Bureau de projets Équipements fixes Métro, à exercer les options, dont les détails sont décrits en annexe, totalisant un montant maximal de 5 436 572,96 \$, plus les taxes applicables de 814 126,80 \$, soit un montant total de 6 250 699,76 \$.

(Suite en annexe)

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 16 405 569,91 \$ TTI

REQUÉRANT :

Bureau de projets Équipements fixes Métro

 DATE : 14 11 13

Nom : Donald Desaulniers

Titre : Directeur de projets principal

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Gestion des projets majeurs

 DATE : 13 nov 2014

Nom : Pierre Dauphinais

Titre : Directeur exécutif

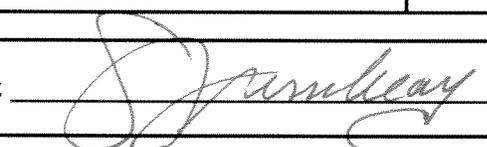
REQUÉRANT :

Bureau de projets MPM-10

 DATE : 2014/11/14

Nom : Pierre Vézina

Titre : Directeur principal

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

La mise en service des futurs trains AZUR contribuera à réaliser une augmentation progressive de l'offre de service, tel que prévu au *Plan stratégique 2020* de la STM. Cette augmentation de l'offre de service entraînera une augmentation progressive de la demande d'énergie électrique du système traction du métro. Afin d'assurer la robustesse de ce système, il est requis d'ajouter quatre (4) nouveaux postes de redressement (PR) de même que la fourniture et l'installation des équipements connexes dans six (6) PR existants du réseau du métro.

Dans le cadre du programme Réno-Systèmes, le contrat visé par la présente recommandation inclut la fourniture de relais de protection pour les PR de l'ensemble du réseau, la fourniture et l'installation d'un transformateur pour le PR des Seigneurs ainsi que l'installation de deux (2) postes secondaires de distribution à la station Berri-UQAM.

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20228

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

8.1

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« RECOMMANDATION »

APPEL D'OFFRES PUBLIC STM-29 00 10 C40 – FOURNITURE ET INSTALLATION ÉQUIPEMENTS PR

D'autoriser le directeur de projets principal – Gestion des projets majeurs – Bureau de projets Équipements fixes Métro, à exercer les options suivantes selon les besoins requis et conformément aux conditions prévues aux documents d'appel d'offres :

- D'autoriser un montant de 19 243,00 \$, plus les taxes applicables de 2 881,64 \$, pour un montant total de 22 124,64 \$, afin d'exercer, si requis, l'option 1 du contrat relativement à la fourniture et l'installation d'un cabinet extérieur pour le transformateur du PR des Seigneurs. L'exercice de l'option pourra être autorisé advenant le cas où la STM ne peut obtenir les autorisations et les permis nécessaires à la construction d'un agrandissement au poste actuel pour permettre l'hébergement du nouveau transformateur à l'intérieur.
- D'autoriser un montant de 4 658 811,00 \$, plus les taxes applicables de 697 656,95 \$, pour un montant total de 5 356 467,95 \$, afin d'exercer, si requis, l'option 2 du contrat. L'option 2 du contrat prévoit la fourniture et l'installation de cinq (5) onduleurs traction. L'exercice de l'option pourra être autorisé en fonction des conclusions finales qui seront tirées de l'étude en cours portant sur le besoin et la quantité d'onduleurs requis. La levée de l'option portera uniquement sur le nombre d'onduleurs requis.
- D'autoriser un montant de 41 642,00 \$, plus les taxes applicables de 6 235,89 \$, pour un montant total de 47 877,89 \$, afin d'exercer, si requis, l'option 3 du contrat relativement à la fourniture de matériel didactique et à la diffusion de la formation. L'exercice de l'option pourra être autorisé après l'obtention d'une demande de la direction exécutive Métro, en fonction des types d'équipement qui seront fournis par l'Adjudicataire.
- D'autoriser un montant de 716 876,96 \$, plus les taxes applicables de 107 352,32 \$, pour un montant total de 824 229,29 \$, afin d'exercer, si requis, l'option 4 du contrat relativement à la fourniture de pièces de rechange. L'exercice de l'option pourra être autorisé après l'obtention d'une demande de la direction exécutive Métro, en fonction des types d'équipement qui seront fournis par l'Adjudicataire.

D'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

8.1

OBJET : Appel d'offres public STM-29 00 10-C40 – Fourniture et installation équipements PR

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées : 0
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 12
Nombre de soumissions déposées : 4

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (S.O.) Comité du CA (S.O.)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche d'appel d'offres et le processus d'adjudication

Un appel d'offres public a été publié dans le « Journal de Montréal » et sur SE@O, le système électronique d'appel d'offres, le lundi 8 septembre 2014. L'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le mercredi 22 octobre 2014 à 15 h. Douze (12) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et, de ce nombre, quatre (4) firmes ont présenté une soumission jugée recevable et conforme.

Le marché et les fournisseurs potentiels

Les fournisseurs susceptibles de répondre aux exigences des documents d'appel d'offres sont des firmes œuvrant dans le domaine des ouvrages majeurs en électricité ainsi que des entrepreneurs généraux. Un grand nombre d'entreprises étaient susceptibles de répondre à cet appel d'offres.

Processus d'adjudication et analyse des soumissions

Les quatre soumissions reçues ont été jugées recevables et conformes.

L'estimation de contrôle interne pour le contrat de fourniture et installation d'équipements PR est de 13 809 930,15 \$ (incluant les options) avant taxes et contingences. La plus basse soumission conforme est de 14 268 814,88 \$ (incluant les options) avant taxes et contingences.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Pour la mise aux rebuts des équipements, l'Adjudicataire est assujéti à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) de même qu'au règlement (L.R.Q., c. Q-2, r. 15.2) pour la récupération des matières dangereuses.

PRÉPARÉ PAR :

Chaîne d'approvisionnement
Division Approvisionnement projets et construction

Nom : Julie Létourneau
Titre : Administratrice de contrats

DATE : 2014-11-13

SERVICE :

Chaîne d'approvisionnement

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 2014-11-14

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20228

SOMMAIRE EXÉCUTIF

8.1

OBJET : Appel d'offres public STM-29 00 10-C40 – Fourniture et installation équipements PR

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre			37300	
Compte	567140	567140	567140	
Ordre interne	256900	290310		
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-042-4	R-122		
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	15 257 277,75 \$	1 100 414,27 \$	47 877,89 \$	16 405 569,91 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de décembre 2014 à décembre 2018

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	2 591 844,31 \$	11 676 970,57 \$	14 268 814,88 \$
(B) TPS	0,00 \$	129 592,22 \$	583 848,53 \$	713 440,75 \$
(C) TVQ	0,00 \$	258 536,47 \$	1 164 777,81 \$	1 423 314,28 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	2 979 973,00 \$	13 425 596,91 \$	16 405 569,91 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	258 860,46 \$	1 166 237,44 \$	1 425 097,89 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	2 721 112,54 \$	12 259 359,47 \$	14 980 472,02 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : Imputation 1 : suite à une évaluation du dossier par le MTQ, le sous-projet « Modification des ateliers et équipements métro » du projet majeur MPM-10 a été admis à une subvention de 75 % des dépenses admissibles selon les modalités du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif (PAGTCP) en vigueur. La division Soutien exploitation et projets du service Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

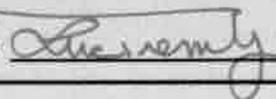
Imputation 2 : la phase 3 du programme Réno-Systèmes a été admise par le MTQ à une subvention finale de 82,5 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier dont 262,7 M\$ provenant du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) du MTQ et 149,7 M\$ de Fonds Chantiers Canada. La division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2014

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20228

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 8.2

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-305

RECOMMANDATION :

Il est recommandé d'adjuger à la firme « Alta Construction (2011) ltée », le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour les travaux de construction des infrastructures d'accessibilité universelle de la station Rosemont pour un montant de 8 493 007,39 \$ plus les taxes applicables de 1 271 827,86 \$, soit un montant total de 9 764 835,25 \$, conformément aux conditions mentionnées aux documents d'appel d'offres n° STM-9 290 320-C46 et à la soumission produite par l'Adjudicataire.

Il est recommandé d'autoriser l'exercice de l'option 2 du contrat relativement à la construction d'un deuxième puits de ventilation naturelle (PVN), lors de l'adjudication du contrat, permettant ainsi d'améliorer la ventilation naturelle de la station, pour un montant de 234 612,00 \$, plus les taxes applicables de 35 133,15 \$, pour un montant total de 269 745,15 \$.

Il est recommandé d'autoriser le directeur de projets principal – Gestion des projets majeurs – Bureau de projets Équipements fixes Métro, à exercer l'option 1 du contrat relativement à la fourniture de matériel didactique et à la diffusion de la formation sur les contrôles des ascenseurs et sur les panneaux de contrôle des registres motorisés, pour un montant de 143 910,00 \$, plus les taxes applicables de 21 550,52 \$, pour un montant total de 165 460,52 \$. L'exercice de l'option pourra être autorisé après l'obtention d'une demande de la Direction exécutive Métro.

Il est recommandé d'autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 10 200 040,92 \$ TTI

REQUÉRANT :

Bureau de projets Équipements fixes Métro

Nom : Donald Desaulniers

Titre : Directeur de projets principal

DATE : 14 11 13

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Gestion des projets majeurs

Nom : Pierre Dauphinais

Titre : Directeur exécutif

DATE : 13 nov 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Dans le cadre du projet *Accessibilité* de la phase 3 du programme Réno-Systèmes, il est prévu de rendre accessible universellement la station Rosemont. Cette station a été choisie en raison des critères d'évaluation mis en place par le comité sur l'accessibilité du métro de Montréal, soit l'achalandage, l'intermodalité, la répartition équitable sur le territoire (liée à la réalisation d'autres projets) et le voisinage des stations (hôpitaux, écoles, tourisme, culture, ...).

Les travaux comprennent notamment l'agrandissement de l'édicule, la modification de l'infrastructure de la station, la fourniture et l'installation des nouveaux équipements afin de répondre aux fonctions identifiées dans l'envergure du projet (ascenseurs, volets motorisés, portes papillon motorisées, caméras de surveillance, postes téléphoniques mains libres, équipements de sonorisation, signalétique en station, inverseurs automatiques et niches d'assistance). Tous les nouveaux équipements seront supervisés par la salle de contrôle.

De plus, le présent contrat inclut le remplacement des niches sur les quais et l'ajout de demi-niches d'assistance universellement accessibles pour les stations Côte-Vertu, Bonaventure et Henri-Bourassa. Les demi-niches se retrouvent sur le parcours des voyageurs entre les quais et les sorties de station. Ces travaux sont identifiés dans le plan d'investissement de la phase 3.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

8.2

OBJET : Appel d'offres public STM-9 290 320-C46 – Construction des infrastructures Rosemont

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées : 0
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 13
Nombre de soumissions déposées : 6

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (S.O.)

Comité du CA (S.O.)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

La démarche d'appel d'offres et le processus d'adjudication

Un appel d'offres public a été publié dans le « Journal de Montréal » et sur SE@O, le système électronique d'appel d'offres, le jeudi 11 septembre 2014. L'ouverture des soumissions a eu lieu publiquement le vendredi 24 octobre 2014 à 15 h. Treize (13) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et, de ce nombre, six (6) firmes ont présenté une soumission jugée recevable et conforme.

Le marché et les fournisseurs potentiels

Les fournisseurs susceptibles de répondre aux exigences des documents d'appel d'offres sont des entrepreneurs généraux œuvrant dans le domaine de la construction. Un grand nombre d'entreprises étaient susceptibles de répondre à cet appel d'offres.

Processus d'adjudication et analyse des soumissions

Les six (6) soumissions reçues ont été jugées recevables et conformes.

L'estimation de contrôle pour ce contrat de construction est de 7 879 781,93 \$ (incluant les options) avant taxes et contingences. La plus basse soumission conforme est de 8 871 529,39 \$ (incluant les options) avant taxes et contingences.

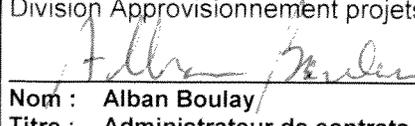
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Accessibilité universelle de la station Rosemont.

PRÉPARÉ PAR :

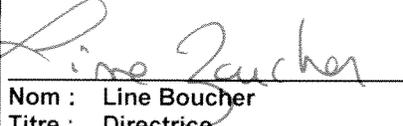
Chaîne d'approvisionnement
Division Approvisionnement projets et construction


Nom : Alban Boulay
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 2014-11-13

SERVICE :

Chaîne d'approvisionnement


Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 14/11/2014

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20229

SOMMAIRE EXÉCUTIF

8.2

OBJET : Appel d'offres public STM-9 290 320-C46 – Construction des infrastructures Rosemont

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre		37300		
Compte	551140	551140		
Ordre interne	290320			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-122			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	10 080 420,93 \$	119 619,99 \$	\$	10 200 040,92 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de janvier 2015 à juillet 2016

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	4 879 341,16 \$	3 992 188,23 \$	8 871 529,39 \$
(B) TPS	0,00 \$	243 967,06 \$	199 609,41 \$	443 576,47 \$
(C) TVQ	0,00 \$	486 714,28 \$	398 220,78 \$	884 935,06 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	5 610 022,50 \$	4 590 018,42 \$	10 200 040,92 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	487 324,20 \$	398 719,80 \$	886 044,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	5 122 698,30 \$	4 191 298,62 \$	9 313 996,92 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : La phase 3 du programme Réno-Systèmes a été admise par le MTQ à une subvention finale de 82,5 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier dont 262,7 M\$ provenant du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) du MTQ et 149,7 M\$ de Fonds Chantiers Canada. La division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

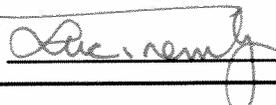
FINANCEMENT : Le présent contrat fait partie intégrante de l'enveloppe globale du règlement d'emprunt R-122 dont l'autorisation a été accordée par le conseil d'administration de la STM à sa séance du 30 juin 2010 (CA-2010-198) et par le MAMROT le 16 mars 2011 (AM268883).

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES : _____

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2014

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20229

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 8.3

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : GA-2014-306

RECOMMANDATION :

1. a) Autoriser l'acquisition, auprès de la Ville de Montréal, de plusieurs parties du lot 2 333 647 du cadastre du Québec, situées dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie, selon ce qui suit :
 - i. Une superficie d'environ 386 mètres carrés pour le rehaussement de l'édicule, soit du toit situé à une altitude d'environ 70,104 mètres jusqu'à une altitude d'environ 73,880 mètres, montrée en turquoise au plan annexé à la présente recommandation;
 - ii. Une superficie d'environ 41,7 mètres carrés pour l'agrandissement de l'édicule, soit du sol situé à une altitude d'environ 68,750 mètres jusqu'à une altitude d'environ 73,880 mètres, montrée en jaune au plan annexé à la présente recommandation;
 - iii. Une superficie d'environ 90 mètres carrés pour l'agrandissement de la station en tréfonds, soit à partir d'une altitude d'environ 57,690 mètres jusqu'à une altitude d'environ 62,690 mètres, montrée par un hachuré rouge au plan annexé à la présente recommandation.
1. b) Autoriser l'obtention des servitudes suivantes auprès de la Ville de Montréal, dont le fond servant est constitué de plusieurs parties du lot 2 333 647 du cadastre du Québec :
 - i. Une servitude de non-construction et d'entretien sur la partie montrée en turquoise au plan annexé à la présente recommandation;
 - ii. Une servitude de non-construction et d'entretien sur la partie montrée en jaune au plan annexé à la présente recommandation;
 - iii. Une servitude de passage et de non-construction sur la partie montrée en vert au plan annexé à la présente recommandation;
 - iv. Une servitude de limitation de poids sur la surface supérieure de la partie montrée par un hachuré rouge au plan annexé à la présente recommandation.

Les parties du lot 2 333 647 faisant l'objet de la présente recommandation seront déterminées lors de l'opération cadastrale qui sera effectuée avant la signature de l'acte de vente par les parties.

Le tout pour un montant 325 000,00 \$, plus les taxes de 48 668,75 \$, pour un montant total de 373 668,75 \$ toutes taxes incluses, payable à la Ville de Montréal à la signature de l'acte de vente.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 373 668,75 \$ TTI

REQUÉRANT :

Bureau de projets Équipements fixes Métro

Donald Desaulniers DATE : 11/14/20

Nom : Donald Desaulniers
Titre : Directeur de projets principal

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Ressources humaines et services partagés

Alain Brière DATE : 20/11/2014

Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Dans le cadre du programme Réno-Systèmes, le projet *Accessibilité* a pour objectif de permettre l'accessibilité universelle de certains édicules du métro. La station Rosemont a été ciblée en raison des critères d'évaluation mis en place par le comité sur l'accessibilité du métro de Montréal, soit achalandage, intermodalité, répartition équitable sur le territoire, opportunité liée à la réalisation d'autres projets et voisinage des stations (hôpitaux, écoles, tourisme, culture, ...).

Cet édicule est situé directement au-dessus de la zone de perception, il est donc possible de l'agrandir à cet endroit pour y installer un ascenseur vitré et permettre aux voyageurs de se rendre directement à la mezzanine. Deux ascenseurs vitrés seront aussi ajoutés pour permettre l'accès aux quais directions Côte-Vertu et Montmorency.

Pour ce faire, il est requis d'agrandir l'édicule de la station donnant sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal et d'obtenir les droits immobiliers requis.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« RECOMMANDATION »

**9 290 320-A06 – ACQUISITION DE PARTIES DE TERRAIN ADJACENTES À LA STATION ROSEMONT ET
ACQUISITION DE SERVITUDES NÉCESSAIRES À L'EXPLOITATION DE LA STATION DE MÉTRO
CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES RELATIVES À L'ACCESSIBILITÉ.**

2. D'approuver la demande d'autorisation à la Ville de Montréal selon les termes contenus dans le projet joint à la présente recommandation;
3. D'autoriser les signataires pour la Société de transport de Montréal de signer tout acte et document requis pour l'acquisition de ces parties de lot et l'obtention des servitudes de la Ville de Montréal dont il est question dans la présente recommandation, ainsi que pour obtenir les droits de propriété des volumes où sont construites les infrastructures actuelles de la station de métro Rosemont.

Autoriser une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : 9 290 320-A06 – Acquisition de parties de terrain adjacentes à la station Rosemont et acquisition de servitudes nécessaires à l'exploitation de la station de métro – Construction d'infrastructures relatives à l'accessibilité.

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

La Ville de Montréal est propriétaire du lot 2 333 647 du cadastre du Québec situé à l'intersection Sud-Est du boulevard Rosemont et de la rue St-Denis et limité à l'est par la rue St-Vallier dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. L'édicule de la station Rosemont est localisé sur une partie des lots 2 333 647 et 3 859 088 du cadastre du Québec pour laquelle la STM détient entre autres un droit d'occupation tel que prévu à l'item 109A de l'« INVENTAIRE IMMOBILIER DU RÉSEAU DU MÉTRO AU 1^{ER} JANVIER 1970 » et constaté par une cession publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 4 175 750.

Le projet consiste d'une part, à agrandir l'édicule existant pour une superficie approximative de 386 mètres carrés pour le rehaussement de l'édicule, 41,7 mètres carrés pour l'agrandissement de l'édicule pour les marquises et la partie où sera installé un ascenseur et 90 mètres carrés en tréfonds pour l'agrandissement de la station de métro. Des servitudes de non-construction, de passage et de limitation de poids seront aussi accordées par la Ville de Montréal pour une exploitation adéquate de l'édicule et de la station de métro.

Prix d'achat du volume de l'agrandissement, des servitudes et du rehaussement de l'édicule existant (partie du lot 2 333 647) :

Les volumes acquis et les servitudes représentent un montant approximatif de 325 000,00 \$, plus les taxes. La superficie définitive sera déterminée à la fin de la construction de l'agrandissement de l'édicule de la station de métro Rosemont, laquelle sera constatée lors de l'opération cadastrale requise avant la signature de l'acte de vente avec la Ville de Montréal.

Occupation temporaire de la partie de terrain à acquérir

Jusqu'à la signature de l'acte de vente, il est requis de signer une demande d'autorisation pour l'utilisation temporaire des parties de lot devant être cédées à la STM sur une partie du lot 2 333 647 du cadastre du Québec, et pour l'aire de chantier avec la Ville de Montréal. Cette occupation temporaire est sans frais pour la STM et la demande d'autorisation sera présentée au comité exécutif de la Ville pour être entérinée.

Cession du droit de propriété dans les volumes occupés par les infrastructures actuelles de la station de métro et de l'édicule

Également, compte tenu que les droits immobiliers de la STM sur les infrastructures actuelles de la station de métro et de l'édicule consistent en un droit d'occupation, la Ville verra à céder, sans frais pour la STM, un droit de propriété sur les volumes occupés par les infrastructures de la STM, et ce, en même temps que les droits immobiliers prévus dans la présente recommandation pour l'agrandissement de l'édicule et de la station pour la rendre accessible universellement.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (S.O.)

Comité du CA (S.O.)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

L'accessibilité universelle de la station Rosemont est un élément de développement durable.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Plan montrant les parties devant être acquises de la Ville de Montréal;
Annexe 2 - Plan d'implantation des emplacements à être utilisé par la STM dans le cadre des travaux du projet;
Annexe 3 - Projet de demande d'autorisation avec la Ville de Montréal.

PRÉPARÉ PAR :

Bureau de projets Équipements fixes Métro

Geneviève Foucault

DATE : 2014-11-20

Nom : Geneviève Foucault
Titre : Directrice de projets

SERVICE :

Chaîne d'approvisionnement

Line Boucher

DATE : 2014-11-20

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20230

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

8.3

OBJET : 9 290 320-A06 – Acquisition de parties de terrain adjacentes à la station Rosemont et acquisition de servitudes nécessaires à l'exploitation de la station de métro – Construction d'infrastructures relatives à l'accessibilité.

<i>INFORMATIONS FINANCIÈRES</i>				
Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	547150			
Ordre interne	290320			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-122			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	373 668,75 \$	\$	\$	373 668,75 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de 2014 à 2016

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**			325 000,00 \$	325 000,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	16 250,00 \$	16 250,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	32 418,75 \$	32 418,75 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	373 668,75 \$	373 668,75 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	32 459,38 \$	32 459,38 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	341 209,37 \$	341 209,37 \$

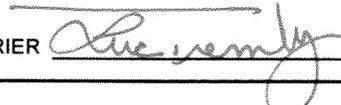
** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : La phase 3 du programme Réno-Systèmes a été admise par le MTQ à une subvention finale de 82,5 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier dont 262,7 M\$ provenant du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) du MTQ et 149,7 M\$ de Fonds Chantiers Canada. La division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements confirme que cette subvention a été autorisée le 12 juillet 2012.

FINANCEMENT : Le présent contrat fait partie intégrante de l'enveloppe globale du règlement d'emprunt R-122 dont l'autorisation a été accordée par le conseil d'administration de la STM à sa séance du 30 juin 2010 (CA-2010-198) et par le MAMROT le 16 mars 2011 (AM268883).

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER  DATE : 2-12-2014

RS-GP-EF-GN-GN-GEN-9999-20230

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 9.1

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-307

RECOMMANDATION :

D'ADJUGER à Groupe Axino inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de la station Jean-Drapeau (Projet 03.01.04.45 Lot C36) dans le cadre du programme Réno-Infrastructures phase 1 ainsi que du programme Réno-Systèmes phase 3, pour un montant de 5 415 000,00 \$ plus taxes applicables de 810 896,25 \$, soit un montant total de 6 225 896,25\$ toutes taxes incluses et autres conditions mentionnées à l'appel d'offres STM-4727-02-14-21 et dans la soumission déposée par l'Adjudicataire.

ET

D'AUTORISER une réserve pour contingences, telle que spécifiée en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 6 225 896,25 \$ TTI

REQUÉRANT :
BUREAU DE PROJETS INFRASTRUCTURES MÉTRO


Nom : **Pierre Vézina**
Titre : **Directeur principal**

DATE : 2014/11/19

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

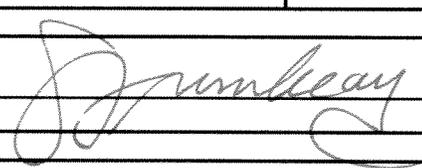

Nom : **Pierre Dauphinais**
Titre : **Directeur exécutif**

DATE : 20 nov 2014

REQUÉRANT :
BUREAU DE PROJETS ÉQUIPEMENTS FIXES MÉTRO


Nom : **Donald Desaulniers**
Titre : **Directeur de projets principal**

DATE : 14 11 14

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le programme Réno-Infrastructures vise essentiellement le maintien des infrastructures du réseau de métro. Le programme inclut principalement des travaux de réfection des éléments architecturaux et structuraux ainsi que des travaux de remplacement des équipements de mécanique et d'électricité. Le programme Réno-Systèmes est quant à lui dévolu au remplacement des équipements d'exploitation du métro ainsi qu'à l'accessibilité des stations de métro.

Les travaux visés par la présente recommandation touchent la réfection de la station Jean-Drapeau, dont notamment la réfection des finis de plancher de l'édicule et l'installation d'une membrane d'étanchéité, la réfection de la toiture et des solins, la réfection des entrées est et ouest de la station ainsi que la construction de nouvelles sorties d'urgence aux côtés sud et nord, l'ajout de persiennes avec volet motorisé, le démantèlement et la reconstruction des loges et du commerce, la réfection de marches des escaliers fixes, la réfection de locaux techniques, la réfection de la distribution électrique 600 volts et moins incluant l'éclairage dans l'ensemble de la station ainsi que la réfection de certaines canalisations de drainage, de bassins de pompage et de canalisation d'eau domestique. À l'exception des travaux des loges et des puits de ventilation naturelle qui seront financés par le programme Reno-Systèmes, l'intégralité du projet sera imputée au programme Réno-Infrastructures.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

9.1

OBJET : Bureau de Projets Infrastructures Métro – Réno-Infrastructures phase 1 – Adjudication d'un contrat
Appel d'offres STM-4727-02-14-21 – Projet 03.01.04.45 Lot C36 – Jean-Drapeau – Réfection de la station

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées : N/A
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 17
Nombre de soumissions déposées : 7

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes : Photos

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Un avis de parution de l'appel d'offres a été publié le 3 septembre 2014 dans le quotidien « Le journal de Montréal ». Les documents d'appel d'offres ont été publiés le 4 septembre 2014 par voie électronique dans « SÉAO ». Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 21 octobre 2014.

Dix-sept(17) entreprises se sont procuré le document d'appel d'offres et sept (7) d'entre elles ont présenté une soumission. Sept (7) soumissions reçues ont été jugées recevables et conformes.

Il est recommandé d'adjuger le contrat à Groupe Axino inc, le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 5 415 000,00 \$, avant taxes et contingences.

L'estimation de contrôle réalisée par la firme Macogep pour ces travaux de réfection de la station Jean-Drapeau, avant taxes et contingences de réalisation, est de 4 919 614,72 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Le présent appel d'offres comprend une section de devis relative aux engagements de la politique de développement durable. Cette dernière traite de la gestion et élimination des matériaux de rebut de construction / démolition.

PRÉPARÉ PAR : Division Approvisionnement projets et construction, Chaîne d'approvisionnement

Françoise Taramo DATE : 20/11/14
Nom : Sarah Bédard Giulione
Titre : Administratrice de contrats

SERVICE : Chaîne d'approvisionnement

Line Boucher DATE : 20/11/2014
Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

SOMMAIRE EXÉCUTIF

9,1

OBJET : Bureau de Projets Infrastructures Métro – Réno-Infrastructures phase 1 – Adjudication d'un contrat Appel d'offres STM-4727-02-14-21 – Projet 03.01.04.45 Lot C36 – Jean-Drapeau – Réfection de la station

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	551140	551140		
Ordre interne	210445	290320		
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-121	R-122		
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	5 093 536,22 \$	1 132 360,03 \$	\$	6 225 896,25 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : **de janvier 2015** à **janvier 2016**

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	0,00 \$	5 144 250,00 \$	270 750,00 \$	5 415 000,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	257 212,50 \$	13 537,50 \$	270 750,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	513 138,94 \$	27 007,31 \$	540 146,25 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	5 914 601,44 \$	311 294,81 \$	6 225 896,25 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	513 781,97 \$	27 041,16 \$	540 823,13 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	5 400 819,47 \$	284 253,65 \$	5 685 073,12 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : Pour l'imputation 1 : le programme Réno-Infrastructures phase I a été confirmé admissible à une subvention maximale de 75 % conformément au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes le 25 novembre 2013.

Pour l'imputation 2 (Réno-Systèmes phase 3) : la phase 3 du programme Réno-Systèmes a été confirmée admissible le 12 juillet 2012 par le MTQ à une subvention finale de 82,5 % des dépenses admissibles selon les modalités du programme régulier dont 262,7 M\$ provenant du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP) du MTQ et 149,7 M\$ de Fonds Chantiers Canada.

FINANCEMENT : Pour l'imputation 1 : Le présent contrat fait partie intégrante de l'enveloppe globale du règlement d'emprunt R-121 correspondant au programme Réno-Infrastructures phase I dont l'autorisation a été accordée par le Conseil d'administration de la STM à sa séance du 30 juin 2010 (CA-2010-197) et par le MAMROT le 21 novembre 2011 (AM 270884).

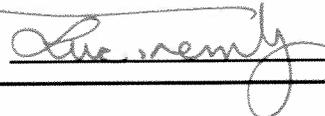
Pour l'imputation 2 (Réno-Systèmes phase 3) : le présent contrat fait partie intégrante de l'enveloppe globale du règlement d'emprunt R-122 dont l'autorisation a été accordée par le Conseil d'administration de la STM à sa séance du 30 juin 2010 (CA-2010-198) et par le MAMROT le 16 mars 2011 (AM268883).

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 9.2

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA - 2014 - 308

RECOMMANDATION :

D'ADJUGER à Geroplex Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réfection de 7 structures auxiliaires (2015) (Projet 03.0107.51-C08 Lot C08) dans le cadre du programme Réno-Infrastructures phase 1, pour un montant de 2 707 800,00 \$ plus taxes applicables de 405 493,05 \$, soit un montant total de 3 113 293,05 \$ toutes taxes incluses et autres conditions mentionnées à l'appel d'offres STM-4824-07-14-64 et dans la soumission déposée par l'Adjudicataire.

ET

D'AUTORISER une réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 3 113 293,05 \$ TTI

REQUÉRANT :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Vézina
Titre : Directeur principal

DATE : 2014/11/19

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
GESTION DES PROJETS MAJEURS

Nom : Pierre Dauphinais
Titre : Directeur exécutif

DATE : 20 nov 2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : [Signature]

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le programme Réno-Infrastructures vise essentiellement le maintien des infrastructures du réseau de métro. Le programme inclut principalement des travaux de réfection des éléments architecturaux et structuraux ainsi que des travaux de remplacement des équipements de mécanique et d'électricité et ce, notamment dans les structures auxiliaires du métro.

Pour chaque structure auxiliaire visée par le contrat, les travaux prévus en 2015 visent principalement la réfection du béton dans l'ensemble du puits, le remplacement de l'éclairage et de l'ensemble de la distribution 600V et moins, le remplacement des canalisations de drainage, le remplacement des paliers, échelles et autres métaux ouvrés ainsi que le déplacement des équipements existants afin de permettre l'exécution des travaux.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

9.2

OBJET : Bureau de projets Infrastructures métro – Réno-Infrastructures phase 1 - Adjudication d'un contrat
Appel d'offres STM-4824-07-14-64 – Projet 03.01.07.51 Lot C-08 Réfection de 7 structures auxiliaires (2015)

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées : N/A
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 14
Nombre de soumissions déposées : 5

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes : Photos

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Un avis de parution de l'appel d'offres a été publié le 26 septembre 2014 dans le quotidien «Le journal de Montréal». Le document d'appel d'offres été publié le 29 septembre 2014 par voie électronique dans «SÉ@O». Les soumissions ont été ouvertes publiquement le 28 octobre 2014.

Quatorze (14) entreprises se sont procuré le document d'appel d'offres et cinq (5) d'entre elles ont présenté une soumission. Les cinq (5) soumissions reçues ont été jugées recevables et conformes.

Il est recommandé d'adjuger le contrat à Geroplex Inc., le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 2 707 800,00 \$, avant taxes et contingences.

L'estimation de contrôle de la firme externe pour ces travaux de réfection de sept (7) structures auxiliaires, avant taxes et contingences de réalisation, est de 2 228 843,52 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Le présent appel d'offres comprend une section de devis relative aux engagements de la politique de développement durable. Cette dernière traite de la gestion et élimination des matériaux de rebut de construction / démolition.

PRÉPARÉ PAR : **Division Approvisionnement projets et construction, Chaîne d'approvisionnement**

SERVICE : **Chaîne d'approvisionnement**

Yassine Boussikouk DATE : 20/11/14

Line Boucher DATE : 20/11/2014

Nom : **Yassine Boussikouk**
Titre : **Administrateur de contrats**

Nom : **Line Boucher**
Titre : **Directrice**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

9.2

OBJET : Bureau de projets Infrastructures métro – Réno-Infrastructures phase 1 - Adjudication d'un contrat
Appel d'offres STM-4824-07-14-64 – Projet 03.01.07.51 Lot C-08 Réfection de 7 structures auxiliaires (2015)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte	551140			
Ordre interne	210751			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-121			
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	3 113 293,05 \$	\$	\$	3 113 293,05 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de décembre 2014 à avril 2016

	2015	2016	2017 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	1 748 300,00 \$	959 500,00 \$		2 707 800,00 \$
(B) TPS	87 415,00 \$	47 975,00 \$	0,00 \$	135 390,00 \$
(C) TVQ	174 392,93 \$	95 710,13 \$	0,00 \$	270 103,05 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	2 010 107,93 \$	1 103 185,13 \$	0,00 \$	3 113 293,05 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	174 611,47 \$	95 830,07 \$	0,00 \$	270 441,53 \$
(F) Montant net (D-E)	1 835 496,46 \$	1 007 355,06 \$	0,00 \$	2 842 851,52 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : Le programme Réno-Infrastructures phase I a été confirmé admissible à une subvention maximale de 75 % conformément au Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes le 25 novembre 2013.

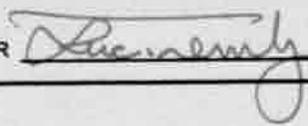
Financement : Le présent contrat vise la réfection de 7 structures auxiliaires et fait partie intégrante de l'enveloppe globale du règlement d'emprunt R-121 correspondant au programme Réno-Infrastructures phase I dont l'autorisation a été accordée par le Conseil d'administration de la STM à sa séance du 30 juin 2010 (CA-2010-197) et par le MAMROT le 21 novembre 2011 (AM 270884).

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



10.1

À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 10.1Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014Résolution no : CA - 2014 - 309

RECOMMANDATION :

D'approuver un règlement d'emprunt autorisant le financement sur cinq (5) ans de deux (2) projets capitalisables dans le cadre du programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019, soit :

- PEPA Opus 2015-2019 - Plan de Maintien Opus, pour un montant de 23 106 467 \$ frais financiers inclus
- PEPA Opus 2015-2019 - Acquisition Matérielle V&P, pour un montant de 5 010 262 \$ frais financiers inclus

Le tout pour un montant total de 28 116 729 \$ avec frais financiers de 920 849 \$ inclus.

D'autoriser la Société à renflouer dans son fond général une somme maximale de 2 811 673 \$, soit dix pour cent (10%) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 28 116 729 \$ (TNR)

REQUÉRANT :

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
FINANCES ET CONTRÔLEIsabelle St-Louis DATE : 14-11-2014Luc Tremblay DATE : 14-11-2014Nom : Isabelle St-Louis
Titre : Directrice Vente et Perception & Revenus voyageursNom : Luc Tremblay
Titre : Directeur exécutif Finances & contrôle et Trésorier

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le « Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019 » étant prévu à l'Annexe A - Sommaire des projets en Identification au « Programme triennal des immobilisations 2015-2017 », sous la rubrique « Administratif », les projets suivants seront financés par la dette à long terme (voir détail des coûts à l'annexe 1) :

- A. PEPA Opus 2015-2019 - Plan de Maintien Opus
- B. PEPA Opus 2015-2019 - Acquisition Matérielle V&P

Le contrat d'Acquisition matérielle V&P a préalablement été approuvé au fournisseur Xérox, lors du CA du 04 juin 2014 (Résolution CA-2014-133) conditionnel à l'obtention du financement.

Il faut noter que les AOT vont contribuer financièrement au programme d'un montant estimé de 3 629 405 \$ (avant contingence).

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption d'un Règlement d'emprunt pour le financement de deux (2) projets dans le cadre du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Ce programme a pour objectif de couvrir la désuétude logicielle et matérielle de chacune des composantes de la solution OPUS, y compris le développement et l'acquisition de nouveaux modèles d'équipements. Le Programme couvre :

A) PEPA Opus 2015-2019 - Plan de Maintien Opus :

Le projet vise à assurer la pérennité de la solution OPUS pour les cinq (5) prochaines années, en agissant sous deux angles d'intervention : Le remplacement des équipements et des logiciels en fin de vie utile et la prévention des menaces de sécurité.

Le coût estimé du volet A pour la STM est de 23 948 452 \$ frais financiers inclus, dont 23 106 467\$ sera financé par règlement d'emprunt et 841 985\$ par le budget d'exploitation.

B) PEPA Opus 2015-2019 - Acquisition Matérielle V&P :

Ce projet s'inscrit dans la foulée de la mise en place du système Vente et perception en 2008. Les quantités d'équipements déployés et leur aménagement dans plusieurs stations de métro ne permettent pas de livrer correctement les services billettiques requis. Le but de ce projet est d'acquérir des équipements supplémentaires, notamment pour le réseau du métro, auprès de notre fournisseur XEROX. Ce projet est complémentaire à différents projets en cours dont, entre autres, le Programme « Réno-infrastructures Métro.

Le coût estimé du volet B pour la STM est de 5 018 301\$ frais financiers inclus, dont 5 010 262\$ sera financé par règlement d'emprunt et 8 039\$ par le budget d'exploitation.

Le montant total du présent règlement d'emprunt est de 28 116 729 \$, comprenant 27 195 880\$ de coût de projet après ristourne de taxes, et 920 849\$ de frais financiers.

Le coût total estimé du projet est de 28 966 753\$, taxes nettes de ristournes. De ce montant, un total de 28 116 729\$ sera financé par règlement d'emprunt. L'autre portion de 849 863\$, non capitalisable, sera financée par le budget d'exploitation.

Le service de la dette annuel brut du projet sera d'environ 6.2M\$ à partir de 2015, basé sur un taux d'intérêt de 3.5% amorti sur une période de 5 ans.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP 21 Novembre 2014

Sous-comité TI du comité suivi des Actifs du 03 décembre 2014)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à six (6) des dix (10) chantiers du Plan de développement durable 2020.

Chantier 1 : Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Chantier 2 : Rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre

Chantier 4 : Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

Chantier 5 : Réduire notre empreinte écologique

Chantier 7 : S'approvisionner de façon responsable

Chantier 10 : Engager nos parties prenantes

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

DATE : 14/11/2014

Nom : Carolyne Miller
Titre : Conseillère, gestion financière de projet

SERVICE :

DATE : 14/11/2014

Nom : Réal Boyer
Titre : Chef de division, Soutien à l'exploitation et aux projets

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Adoption d'un Règlement d'emprunt pour le financement de deux (2) projets dans le cadre du Programme d'entretien périodique et d'acquisition d'équipements de la solution OPUS 2015-2019

INFORMATIONS FINANCIÈRES				
Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

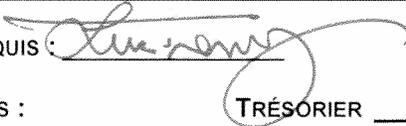
Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION : Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, le volet A - Programme d'entretien périodique, a été classé non admissible à une subvention selon les modalités du programme SOFIL puisqu'il ne satisfait pas aux exigences du MTQ quant aux durées de vie utile à respecter lors des remplacements, tel que décrit dans les règles spécifiques 3.2.3 portant sur les projets présentant un caractère innovateur sur le plan technologique. Cependant, la portion B - Acquisition Matérielle – V&P, a été ciblée pour la subvention, selon les modalités du programme SOFIL en vigueur. Cette qualification devra être confirmée par le MTQ. Une demande de subvention finale sera déposée au MTQ d'ici peu. Des discussions auront lieu avec le MTQ sur les durées de vie utile.

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS: 

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER _____ DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	Article de l'ordre du jour no : <u>10.3</u>
	Assemblée du : <u>3 DÉCEMBRE 2014</u>
	Résolution no : <u>CA-2014-311</u>

RECOMMANDATION :

D'approuver le règlement d'emprunt R-121-1, autorisant le financement sur une période de 10 ans du projet Réno-Infrastructure métro - phase I, afin de modifier le terme du financement à une période de 20 ans.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT : TRÉSORERIE DATE : <u>14-Nov-2014</u> Nom : Jean-François Plante Titre : Gestionnaire de la trésorerie	DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : FINANCES ET CONTRÔLE DATE : <u>14-11-2014</u> Nom : Luc Tremblay Titre : Directeur exécutif
---	---

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

À ce jour, la portion subventionnée des travaux de réfection des infrastructures métro, a été financé sur une période de dix (10) ans. Comme ce terme correspond aussi à notre période d'amortissement, le règlement initial a été demandé pour une période de dix (10) ans. Le ministère des Transports désire dorénavant pouvoir financer ce type de projet sur une période de vingt (20) ans.

Il est donc requis de modifier le terme de financement à vingt (20) ans, afin de permettre le financement de la portion subventionnée de ce projet. Cette modification nous permet de répondre adéquatement aux besoins du ministère de financer soit sur dix (10) ou vingt (20) ans et ce dès le premier semestre 2015.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : D'approuver le règlement d'emprunt R-121-1, afin de modifier le terme du financement à une période de 20 ans.

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Le montant total prévu au règlement est de 250 millions \$. La portion subventionnée devrait être de 170 millions \$ et la portion STM devrait être de 80 millions \$. Cette répartition peut varier selon l'admissibilité des dépenses réelles.

Suite à plusieurs discussions avec le ministère des Transports, nous sommes toujours en attente d'une décision définitive à savoir si le Ministère désire financer la portion subventionnée du projet Réno-Infrastructures métro – phase I sur une période de dix (10) ans ou sur une période de vingt (20) ans. La STM désire procéder immédiatement à la modification du règlement d'emprunt considérant, les montants déjà dépensés, les délais requis afin d'obtenir la modification et l'impossibilité pour les représentants du Ministère des transports de nous confirmer leur choix rapidement.

À ce jour, ce règlement n'a fait l'objet d'aucun financement. Comme le solde à financer de ce projet est de plus de soixante-dix (70) millions de dollars, la portion subventionnée est de plus de cinquante (50) millions de dollars et la portion non subventionnée de plus de vingt (20) millions de dollars, nous désirons modifier ce règlement afin de prévoir toute éventualité de financement. Si le Ministère conserve le financement sur dix (10) ans il nous sera toujours possible, même après modification, de financer sa part sur le terme de dix (10) ans. Par contre, s'il maintient son désir de financer sur vingt (20) ans, sans modification il nous est impossible de financer la portion subventionnée.

Il est donc requis de modifier le terme du règlement afin de permettre un financement sur vingt (20) ans.

De plus, le nouveau terme de vingt (20) ans est inférieur à la durée de vie des actifs visés par ce règlement. Cette modification du terme ferait en sorte que le service de dette annuel de ce règlement, qui était prévu sur dix (10) ans à un taux annuel de 6%, passerait de 34 000 000\$ à un montant de 21 800 000\$, basé sur le même taux de 6% et amorti sur la nouvelle période de vingt (20) ans.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

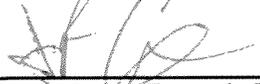
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR : TRÉSORERIE

SERVICE : BUDGET ET INVESTISSEMENTS

 DATE : 14 mai 2014

 DATE : 14 mai 2014

Nom : Jean-François Plante
Titre : Gestionnaire de la trésorerie

Nom : Alain Fraser
Titre : Directeur

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : D'approuver le règlement d'emprunt R-121-1, afin de modifier le terme du financement à une période de 20 ans.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 11.1

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-312

RECOMMANDATION :

IL EST RECOMMANDÉ DE METTRE FIN, À COMPTER DU 30 JANVIER 2015, AU SERVICE DE LA LIGNE 709-LES CANADIENS, EN SERVICE DEPUIS 2009 À LA FIN DES MATCHS À DOMICILE DU CANADIEN DE MONTRÉAL, DU CENTRE BELL VERS LE TERMINUS FAIRVIEW.

LE TOUT POUR UNE ÉCONOMIE TOTALE ESTIMÉE POUR LA SOCIÉTÉ DE : 16 437,31 \$ PAR ANNÉE

REQUÉRANT :

Division Gestion des réseaux et relations avec les partenaires

Alain Labelle DATE : 13/11/2014

Nom : Alain Labelle

Titre : Chef de division

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Planification, marketing et communications

Denise Vaillancourt DATE : 14/11/14

Nom : Denise Vaillancourt

Titre : Directrice exécutive

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : Dumbléay

EXPOSÉ DU BESOIN :

Depuis 2009, la Société a une entente de partenariat avec le Club de hockey Canadien. Dans le cadre de cette entente, un service de navette, la ligne 709-Les Canadiens, a été mis en place afin d'offrir un départ, 15 minutes après la fin de chaque match à domicile, vers l'Ouest de l'île (Gare Dorval, Gare Pointe-Claire et Terminus Fairview).

Dans les premières années du service (2009 à 2011), celui-ci attirait une moyenne de 18 à 20 personnes par match. En 2013-2014, l'achalandage a diminué à une moyenne de 15 utilisateurs par match. Pour la Société, ce service représente des revenus moyens de 23,94\$ pour des coûts d'opération de 424,85\$ par match.

Considérant le faible achalandage du service, la Société et le Club de hockey Canadien ont convenu de mettre fin au service en date du 30 janvier 2015.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : DEV2014-12: Abolition de la ligne 709- Les Canadiens

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

L'achalandage de cette navette est en diminution de 17% depuis la création du service. Cette situation peut s'expliquer en partie par les hausses de service réalisées ces dernières années sur le réseau de la STM.

Compte tenu du faible achalandage et des coûts de cette navette, il est proposé de rediriger la clientèle vers le réseau de métro et le réseau régulier de bus.

Pour se rendre aux gares Dorval et Pointe-Claire, la ligne 211-Bord-du-Lac offre, à partir de la station Lionel-Groulx, un intervalle de 8 à 12 minutes entre 22h00 et 23h20 et de 20 à 30 minutes jusqu'à 1h20.

Pour se rendre au Terminus Fairview, la ligne 470-Express Pierrefonds offre, à partir de la station Côte-Vertu, un départ à toutes les 20 minutes entre 22h00 et minuit.

Un plan de communication sera déployé en décembre 2014 et janvier 2015 pour informer la clientèle de la fin du service de navette et des options disponibles dans le réseau régulier.

Consultations

- Club de hockey Canadien
- Direction Marketing
- Direction Livraison du service

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA **Service à la clientèle – 4 novembre 2014**

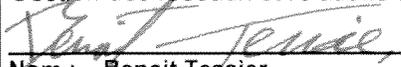
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

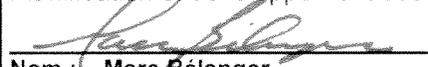
Gestion des réseaux et relations avec les partenaires

 DATE : 13/11/2014

Nom : Benoit Tessier
Titre : Conseiller – Relations avec les partenaires

SERVICE :

Planification et développement des réseaux

 DATE : 13/11/14

Nom : Marc Bélanger
Titre : Directeur

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

11.1

OBJET : DEV2014-12: Abolition de la ligne 709- Les Canadiens

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS: 

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 12.1

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-313

RECOMMANDATION :

D'AUTORISER le renouvellement du bail entre la Société de Transport de Montréal (ci-après « STM ») et 3928446 CANADA INC. (agissant et représenté par SERVICES IMMOBILIERS CROFTON MOORE INC.), pour un local situé au 5800 rue St-Denis, suite 216, d'une superficie locative totale de 15 654 pieds carrés, pour un terme de cinq (5) ans à compter du 1^{er} avril 2015, jusqu'au 31 mars 2020, pour un montant de 1 012 422,15 \$, plus les taxes de 151 610,21 \$, pour un montant maximum de 1 164 032,36 \$ toutes taxes incluses, le tout conformément aux termes et conditions du bail de location, des amendements nos 1 et 2 (Résolution CA-2004-181 et Résolution CA-2010-054) ainsi que du présent amendement no 3.

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire additionnelle, au montant de 78 270,00 \$, plus les taxes de 11 720,94 \$, pour un montant maximum de 89 990,94 \$ toutes taxes incluses, pour les dépenses d'entretien et de réparations courantes non prévues au bail, le tout assujéti à la Politique de gestion PG 1.02.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 1 254 023,30 \$ TTI

REQUÉRANT :

LIVRAISON DU SERVICE

Nom : Marc Veuhette

Titre : Directeur *POUR M.V.*

DATE : 14/11/2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

DATE : 14/11/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le local 216 est divisé en deux (2) parties : parties 216-A et 216-B.

Besoin du local pour les listes d'affectations :

Selon la convention collective entre la STM et le syndicat SCFP, des séances de choix de travail aux listes d'affectations doivent être tenues durant l'année, pour les chauffeurs, les changeurs, les gareurs, le transport adapté et les services connexes. La plus importante, soit la séance de liste générale, est tenue à l'automne de chaque année. La liste générale nécessite la disponibilité d'un local d'environ 12 000 pieds carrés, pour une période de trois (3) mois, afin d'y accueillir les employés convoqués.

Le local doit être accessible par le transport en commun et offrir du stationnement à proximité. L'aménagement du local doit être fonctionnel et permettre la bonne gestion des activités des séances de listes. L'ensemble doit être approuvé par le comité paritaire, syndicats-employeur. Le local 216-A est utilisé à cette fin.

Besoin du local pour de l'entreposage :

De plus, la Direction de la chaîne d'approvisionnement requiert un local de transition de 2 500 pieds carrés, pour les projets d'aménagement gérés par les équipes de régie interne, lequel doit se situer dans l'axe des déplacements des transporteurs. Le local 216-B est utilisé à cette fin.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Renouvellement d'un bail pour la location d'un local (suite 216) situé au 5800 rue St-Denis (Amendement no 3)

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

La STM loue le local 216 du 5800 rue St-Denis, depuis août 2000. Ce local a été divisé en deux (2) parties, identifiées par les numéros 216-A et 216-B. L'emplacement de l'immeuble a été choisi en raison de sa localisation centrale. Les employés convoqués pour les sessions de listes peuvent s'y rendre, en utilisant le transport en commun, l'immeuble étant situé à proximité de la station de métro Rosemont, laquelle est centrale dans le réseau du métro. Aussi, l'immeuble est adjacent au Centre de transport St-Denis de la STM, lequel dispose d'une aire de stationnement déjà destinée aux employés de l'entreprise. Le comité paritaire responsable d'approuver les conditions de la tenue des listes générales a signifié à chaque renouvellement du bail, sa satisfaction pour cet emplacement et suggère la poursuite de la location du local.

La partie 216-A du local est complètement aménagée pour répondre aux besoins des activités de listes. Elle comporte des salles d'eau pouvant accueillir des groupes de 100 employés, une distribution complète des réseaux de communication et le mobilier adéquat. Aussi, la partie 216-A est fréquemment utilisée pour de l'entreposage temporaire lors des périodes où il n'y a pas d'activité de listes générales.

La partie 216-B du local est utilisée comme espace tampon lors des déménagements, pour de l'entreposage temporaire de mobilier. Le choix du 5800 rue St-Denis s'est imposé aussi pour des raisons d'accessibilité et de localisation. Le secteur Distribution de la Division gestion des matières, entreposage et distribution, les services d'installation et les intervenants en aménagement peuvent planifier les livraisons et la récupération de mobiliers, l'immeuble étant à proximité des sites des projets et sur le circuit de transport de la STM. L'immeuble permet un accès facile et rapide au local grâce à la disponibilité de quais et monte-charges adéquats, à toute heure du jour.

Historique

Nature de l'autorisation	Résolution	Montant autorisé TTI	Période autorisée
Bail	CA-2000-058	518 511,77 \$	01-04-2000 à 31-03-2005
Amendement n° 1	CA-2004-181	640 540,00 \$	01-04-2005 à 31-03-2010
Amendement n° 2	CA-2010-054	1 057 253,62 \$	01-04-2010 à 31-03-2015

Suite de la rubrique « DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION » annexée à la présente recommandation.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL (Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA : N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

L'édifice dispose d'un Programme de récupération des matières recyclables. L'édifice est avantageusement desservi par le transport en commun et possède une aire de stationnement extérieure pour vélos des employés.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

DATE : 13.11.14

DATE : 14/11/14

Nom : Robin Bouffard
Titre : Administrateur immobilier

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Renouvellement d'un bail pour la location d'un local (suite 216) situé au 5800 rue St-Denis (Amendement no 3)

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE : « DÉMARCHÉ, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION »

L'immeuble du 5800 rue St-Denis est un immeuble en transformation. À l'origine, l'ensemble des locataires était composé d'ateliers de couture et de locaux d'entreposage, soit la catégorie « industriel léger ». Aujourd'hui, l'immeuble comporte une majorité de ses espaces transformés en bureaux, salles informatiques et salles de formation.

Le local 216 est loué à la STM au tarif « industriel léger », qui est un tarif inférieur en comparaison au tarif de loyer demandé pour une catégorie « Bureau ». Le taux demandé est d'environ 65 % du taux bureau classe B. De plus, les frais d'exploitation et les taxes foncières, (loyer additionnel) sont aussi plus bas. Le loyer de base est de 7,50 \$/piéd carré/an et le loyer additionnel est de 4,83 \$/piéd carré/an.

Dans le secteur centre-est de Montréal, qui est le secteur visé pour une localisation optimale du local pour les listes, quelques immeubles de même catégorie, soit « industriel léger », offrent des espaces en location. Suite à une étude du marché locatif récente, aucun des immeubles n'est localisé à proximité d'une station de métro. Ceci implique de compléter la distance via le transport par autobus. Pour tous ces immeubles identifiés, les stationnements sont payants, bien que dans certains secteurs, le stationnement sur rue soit possible.

Un déménagement de l'activité de la liste générale vers une autre adresse nécessiterait l'approbation du Comité paritaire ainsi que d'un budget minimal variant entre 300 000,00 \$ et 600 000,00 \$, en travaux d'aménagement, réseaux de communication et équipements.

Détail du loyer (piéd carré/année) :

<u>Année de bail</u>	<u>Loyer de base</u>	<u>Loyer additionnel</u>	<u>Total annuel (TTI)</u>
Du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016	7,50 \$/pi ca	4,83 \$/pi ca	222 025,63 \$
Du 1 ^{er} avril 2016 au 31 mars 2017	7,50 \$/pi ca	4,98 \$/pi ca	224 636,84 \$
Du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	8,00 \$/pi ca	5,13 \$/pi ca	236 325,41 \$
Du 1 ^{er} avril 2018 au 31 mars 2019	8,00 \$/pi ca	5,28 \$/pi ca	239 095,61 \$
Du 1 ^{er} avril 2019 au 31 mars 2020	8,00 \$/pi ca	5,44 \$/pi ca	241 948,91 \$

Comparables identifiés sur le marché (piéd carré/année) :

<u>Localisation</u>	<u>Loyer de base</u>	
Chabanel Ouest	6,75 \$/pi ca	
De Gaspé	8,00 \$/pi ca	
Louvain Ouest	8,00 \$/pi ca	
7 ^{ième} Avenue	8,50 \$/pi ca	(les données des loyers additionnels ne sont pas disponibles)

Pour le calcul du loyer additionnel, des augmentations annuelles de 3 % sont ajoutées en prévision de la hausse des frais, habituellement selon l'inflation.

Le bail comprend une allocation de travaux de 2,00 \$/piéd carré, soit 31 308,00 \$ payable à la STM, pour la réalisation de travaux d'aménagement, lesquels sont requis pour l'installation d'une unité de climatisation ainsi que diverses améliorations du local.

La présente recommandation prévoit l'autorisation d'une enveloppe budgétaire de 78 270,00 \$ plus les taxes pour les dépenses d'entretien et de réparation courantes, pour la durée du bail. Ce montant est généralement fixé à 1,00 \$/piéd carré par an, lequel correspond à un taux standard de gestion des locaux loués. Cette dépense est indépendante des montants prévus au bail.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Renouvellement d'un bail pour la location d'un local (suite 216) situé au 5800 rue St-Denis (Amendement no 3)

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	97401	97431		
Compte	573110	573110		
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	1 053 755,60 \$	200 267,70 \$	\$	1 254 023,30 \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de avril 2015 à mars 2020

	2015	2016	2017 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	156 148,65 \$	210 452,38 \$	724 091,12 \$	1 090 692,15 \$
(B) TPS	7 807,43 \$	10 522,62 \$	36 204,56 \$	54 534,61 \$
(C) TVQ	15 575,83 \$	20 992,62 \$	72 228,09 \$	108 796,54 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	179 531,91 \$	241 967,62 \$	832 523,77 \$	1 254 023,30 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	15 595,35 \$	21 018,93 \$	72 318,61 \$	108 932,88 \$
(F) Montant net (D-E)	163 936,56 \$	220 948,69 \$	760 205,16 \$	1 145 090,42 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER

Lucy Remly

DATE : 2-12-2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 12.2

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-314

RECOMMANDATION : CONVENTION CADRE ATUQ 2015

D'APPROUVER la convention cadre pour divers achats regroupés 2015 (ci-après appelée "Convention") par laquelle les neuf (9) Sociétés de transport en commun du Québec, instituées en vertu de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01), se donnent et reçoivent des mandats d'achats regroupés en vertu de l'article 89 de la loi précitée, le tout tel que détaillé à l'Annexe 1 de la Convention.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : N/A \$ TTI

REQUÉRANT :

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Line Boucher DATE : 14/11/2014

Nom : **Line Boucher**

Titre : **Directrice**

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

Alain Brière DATE : 14/11/2014

Nom : **Alain Brière**

Titre : **Directeur exécutif**

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : [Signature]

EXPOSÉ DU BESOIN :

Les Sociétés de transport en commun du Québec (ci-après appelées « Sociétés de transport ») ont un nombre important d'acquisitions de pièces à réaliser durant l'année 2015. Afin d'optimiser le processus d'acquisition, les Sociétés de transport ont décidé de se regrouper dans le cadre de la Convention. Cette Convention a pour but de consolider les neuf (9) contrats regroupés pour l'année 2015, d'octroyer et d'accepter des mandats relatifs aux différents appels d'offres mentionnés à l'annexe 1 de la Convention.

Les objectifs de ces regroupements sont, d'une part, de globaliser les besoins et, d'autre part, d'échanger entre les Sociétés de transport afin d'obtenir les meilleures offres de soumissionnaires.

Suite aux résultats des années précédentes, nous recommandons d'approuver la Convention, pour l'année 2015.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

122

OBJET : Convention cadre ATUQ pour divers achats regroupés

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Les Sociétés désirent renouveler l'expérience avec la présente Convention pour les achats regroupés de l'année 2015.

Les Sociétés de transport signataires de la Convention ont inscrit, dans l'annexe 1, les appels d'offres où il serait avantageux, en 2015, de mandater une Société afin qu'elle entreprenne, en leurs noms et à l'occasion de divers appels d'offres regroupés, l'acquisition de certains biens ou services. Plutôt que de procéder au cas par cas, pour donner et accepter ces mandats, et afin de permettre une certaine uniformité, nous recommandons de procéder via la signature d'une Convention, comme nous le faisons depuis 2007.

La Convention simplifie le processus administratif pour les Sociétés de transport en permettant l'octroi et/ou l'acceptation de mandats prévus à l'Annexe 1 de la Convention.

L'Annexe 1 détermine la nature du contrat et fixe, pour chacune des Sociétés, les limites maximales et l'étendue du mandat de chaque Société. La durée maximale de cinq (5) ans, incluant les années d'option de prolongation, a été retenue car nous ne connaissons pas encore la durée exacte des contrats.

La Convention comporte également d'autres dispositions administratives, notamment des délégations de pouvoir facilitant la gestion des contrats, des garanties qui en découlent et, le cas échéant, le règlement des réclamations de garanties.

À noter que, tel que spécifié à la Convention, les représentants désignés dans la Convention ont le pouvoir d'apporter certaines modifications à l'étendu des mandats, notamment de confirmer les options de prolongation prévues aux contrats.

Voir suite de la rubrique « DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION » à l'annexe jointe intitulée RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF – SUITE DES RUBRIQUES).

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA : N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

N/A

LISTE DES ANNEXES

Convention pour divers achats regroupés et l'annexe 1 de la Convention.

PRÉPARÉ PAR :

DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

Julie Gajant
Nom : Julie Gajant

Titre : Administrateur de contrats

DATE : 14/11/2014

SERVICE :

Direction chaîne d'approvisionnement

Line Boucher
Nom : Line Boucher

Titre : Directrice

DATE : 14/11/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

12.2

OBJET : Convention cadre ATUQ pour divers achats regroupés

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION »

Conformément à l'annexe 1 de la Convention, la STM reçoit cinq (5) mandats d'achats regroupés de plusieurs Sociétés et donne un (1) mandat au RTL, deux (2) mandats au RTC et un (1) mandat à la STL. Les quatre (4) mandats donnés par la STM aux autres Sociétés de transport sont les suivants :

1. Achat de pièces de sièges d'autobus, pour un montant maximal de 3 750 000 \$ toutes taxes et contingences incluses.
2. Achat de pièces de carrosserie, pour un montant maximal de 37 500 000 \$ toutes taxes et contingences incluses
3. Achat de pièces de portes, miroirs et essuie-glaces pour un montant maximal de 12 500 000\$ toutes taxes et contingences incluses.
4. Achat de pièces de jantes de roues pour un montant maximal de 932 000\$ toutes taxes et contingences incluses.

Toutes les estimations sont basées sur une durée maximale de cinq (5) ans car la durée exacte du prochain appel d'offres n'est pas encore connue.

Les besoins de la STM, pour tous les mandats de l'annexe 1 de la Convention, ont été estimés par la direction de la Chaîne d'approvisionnement. Une évaluation plus précise des besoins sera refaite avant le lancement des appels d'offres.

Historique des contrats de la STM

Date	Résolution	Objet	Période couverte	Adjudicataires	Montant avec taxes sans l'option
22-12-2013	RTL-13-164	FOURNITURE DE PORTES, MIROIRS ET ESSUIE-GLACES (ACHATS REGROUPÉS)	Décembre 2013 à juin 2015 (18 mois)	CBM N.A INC	432 125,46 \$
				NEW FLYER INDUSTRIES LIMITED	10 294,68 \$
				NEOPART CANADA Inc	7 554,83 \$
				PRÉVOST, UNE DIVISION GROUPE VOLVO	449 974,62 \$
				TOTAL	899 949,59 \$

Date	Résolution	Objet	Période couverte	Adjudicataires	Montant avec taxes sans option
05-09-2012	STL-2014-29	FOURNITURE DE PIÈCES DE SIÈGES (ACHATS REGROUPÉS)	Avril 2014 à mai 2015 (14 mois)	CBM N.A INC	48 518,01 \$
				NEOPART CANADA Inc	28 825,19 \$
				NEW FLYER INDUSTRIES LIMITED	324 645,84 \$
				PRÉVOST, UNE DIVISION GROUPE VOLVO	36 534,15 \$
				ABC BAKER TRANSIT PARTS	46 832,31 \$
TOTAL	485 355,50 \$				

Date	Résolution	Objet	Période couverte	Adjudicataires	Montant avec taxes incluant l'option
10-04-2012	STL 2012-029 STL-2012-02-01	FOURNITURE DE PIÈCES DE CARROSSERIES (ACHAT REGROUPÉS)	Avril 2012 à mars 2015 (36 mois)	DAIMLER	266 525,00 \$
				NEW FLYER INDUSTRIES LIMITED	421 249,00 \$
				PRÉVOST, UNE DIVISION GROUPE VOLVO	2 740 020,00 \$
				ABC BAKER TRANSIT PARTS	168 338,00 \$
				TOTAL	3 596 132,00 \$

Date	Résolution	Objet	Période couverte	Adjudicataires	Montant avec taxes incluant l'option
16-04-2012	CA-2012-080 CA-2014-008	FOURNITURE DE DIVERSES PIÈCES D'AUTOBUS (ACHATS REGROUPÉS)	Avril 2012 à mai 2015 (36 mois)	CBM N A INC	1 113 329,00 \$
				NEW FLYER INDUSTRIES LIMITED	1 200 678,00 \$
				DAIMLER	609 165,00 \$
				PRÉVOST, UNE DIVISION GROUPE VOLVO	5 643 616,00 \$
				ABC BAKER TRANSIT PARTS	811 260,00 \$
TOTAL	9 378 048,00 \$				

Date	Résolution	Objet	Période couverte	Adjudicataire	Montant avec taxes sans la 2e option
04-07-2012	CA-2012-193 CA-2014-011	FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL ET BIODIESEL (ACHATS REGROUPÉS)	Juillet 2012 à mars 2016 * Option de 12 mois disponible d'avril 2015 à mars 2016	Wajax système de puissance	475 571,96 \$

Date	Résolution	Objet	Période couverte	Adjudicataires	Montant avec taxes sans l'option
05-09-2012	CA-2012-225	FOURNITURE DE ROULEMENT ET MANCHONS (ACHATS REGROUPÉS)	Octobre 2012 à septembre 2015 * Option de deux fois 12 mois disponible de octobre 2015 à septembre 2016 et octobre 2016 à septembre 2017	BDI CANADA INC.	1 545 851,45 \$
				MOTION INDUSTRIES (Canada) INC.	128 480,65 \$
				WAJAX COMPOSANTS INDUSTRIELS	370 048,07 \$
				PRÉVOST, UNE DIVISION GROUPE VOLVO	380 586,95 \$
				ABC BAKER TRANSIT PARTS	305 174,46 \$
				RESEAU CB (CANADIAN BEARINGS)	135 082,39 \$
TOTAL	2 865 223,97 \$				

Date	Résolution	Objet	Période couverte	Adjudicataire	Montant avec taxes sans l'option
19-10-2012	CA-2012-289 CA-2013-145	FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL ET BIODIESEL (ACHATS REGROUPÉS)	Novembre 2012 à octobre 2015 * Option de deux fois 12 mois disponible de Novembre 2015 à octobre 2016 et Novembre 2016 à octobre 2017	Les Pétoles Parkland	290 389 355,78 \$

Date	Résolution	Objet	Période couverte	Adjudicataire	Montant avec taxes sans l'option
02-10-2013	CA-2013-266	FOURNITURE DE PNEUS RADIAUX POUR AUTOBUS URBAINS	Novembre 2013 à octobre 2015 * Option de deux fois 12 mois disponible de Novembre 2015 à octobre 2016 et Novembre 2016 à octobre 2017	Michelin Amérique du Nord (Canada) Inc	5 818 999,73 \$

Date	Résolution	Objet	Période couverte	Adjudicataire	Montant avec taxes sans l'option
N/A	N/A	FOURNITURE DE JANTES DE ROUES POUR AUTOBUS URBAINS	N/A	N/A	Nouveau Regroupement

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

12.2

OBJET : Convention cadre ATUQ pour divers achats regroupés

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	N/A \$	\$	\$	N/A \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de N/A à N/A

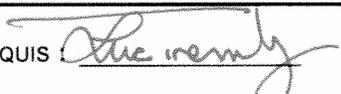
	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 123

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-315

RECOMMANDATION :

D'AUTORISER la convention de modification du puits de ventilation Drummond avec DÉVELOPPEMENTS TOUR DES CANADIENS INC. (« TOUR DES CANADIENS »), propriétaire du lot 4 190 466 du cadastre du Québec ayant front sur la rue De La Montagne, prévoyant l'intégration et la modification du puits de ventilation Drummond, dont une partie se trouve érigée sur le domaine public, soit sur la rue De La Montagne (lot 2 160 028 du cadastre du Québec) adjacente à la propriété de TOUR DES CANADIENS, le tout selon le projet de convention joint à la présente recommandation pour en faire partie intégrante.

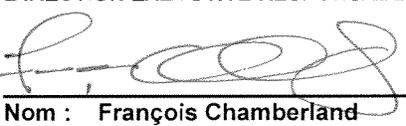
De permettre aux signataires pour la STM toute modification à ce projet de convention qui n'est pas incompatible avec la présente recommandation, afin d'y donner pleinement effet.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : **0 \$ TTI**

REQUÉRANT :


DATE : 2014-12-01
Nom : Michel Beaumont
Titre : Chef de Division Ingénierie Infrastructures

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :


DATE : 14.12.02
Nom : François Chamberland
Titre : Directeur exécutif Services techniques

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

Dans le cadre du projet de construction d'une bâtisse par TOUR DES CANADIENS sur sa propriété formée des lots 4 190 466 et 4 190 470 du cadastre du Québec, situés à l'angle Sud-Est des rues Avenue des Canadiens-de-Montréal et De La Montagne dans l'arrondissement Ville-Marie, TOUR DES CANADIENS doit modifier la sortie du puits de ventilation de la STM se trouvant sur le rue De La Montagne adjacent à sa propriété. Le puits de ventilation sera intégré à la nouvelle bâtisse et une terrasse piétonne sera construite en surplomb au-dessus du puits.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Convention avec DÉVELOPPEMENTS TOUR DES CANADIENS INC. pour la modification du puits de ventilation Drummond

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

La STM (alors la STCUM) avait signé en 1994 une entente de construction du puits de ventilation à l'intérieur du Centre Bell avec les propriétaires du quadrilatère formé par les rues de la Gauchetière (Avenue des Canadiens-de-Montréal), Peel, Saint-Antoine et de la Montagne, soit CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE, 2924111 CANADA INC. et 2917599 CANADA INC. Une partie de ce puits de ventilation se trouve dans le domaine public de la VILLE DE MONTRÉAL, soit sur une partie de la rue de la Montagne, adjacente au lot 4 190 766.

2917599 CANADA INC., propriétaire des lots 4 190 766 et 4 190 770 du cadastre du Québec, situées au coin Sud-Est de l'Avenue des Canadiens-de-Montréal et de la Montagne, a vendu ces lots à DÉVELOPPEMENTS TOUR DES CANADIENS INC. («TOUR DES CANADIENS») en 2012.

TOUR DES CANADIENS procède à la construction d'une bâtisse à étages sur le site de la Place des Canadiens (lots 4 190 466 et 4 190 470) et à cet effet a soumis à la STM un projet de modification du puits de ventilation Drummond. Le projet prévoit que la sortie du Puits de ventilation, actuellement orientée à la verticale, soit déviée à l'horizontal en ajoutant un conduit de déviation sur le puits existant avec un grillage vertical en façade du nouvel édifice sur la rue De La Montagne, de façon à permettre la construction d'une terrasse piétonne au-dessus du puits. Le concept retenu pour la modification du puits de ventilation est indiqué aux plans joints à la présente recommandation à titre d'annexes 1 et 2.

Après analyse par son service d'ingénierie, il est recommandé d'accepter la modification du puits de ventilation aux conditions mentionnées dans le projet de convention joint à la présente. TOUR DES CANADIENS s'engage à exécuter à ses frais tous les travaux requis pour la modification de la sortie du puits de ventilation, ce qui comprend les menus travaux usuels et nécessaires au parachèvement des travaux afin de les rendre adaptés et conformes aux exigences de la STM.

L'arrondissement de Ville-Marie, Ville de Montréal, demande qu'une entente entre la STM et TOUR DES CANADIENS soit conclue relativement à la modification de l'emplacement du puits de ventilation actuel sur la rue de la Montagne avant de délivrer un permis de construction visant le puits de ventilation. Par la suite, l'arrondissement de Ville-Marie va délivrer à la STM une permission d'occuper le domaine public tel que ce puits sera construit. Cette occupation du domaine public est sans frais pour la STM conformément à l'article 157 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

TOUR DES CANADIENS doit aussi obtenir à ses frais, une nouvelle description technique et un plan préparés par l'arpenteur-géomètre de son choix pour la partie du poste et du puits de ventilation située sur le domaine public de la Ville.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL (Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Plans 2S50-AR-3-853 et 2S50-AR-3-854 pour la situation du puits de ventilation Drummond;
- Annexe 2 : Plans agrandis et détails sous-sol 1 - Puits STM / A1529;
- Annexe 3 : Lettre d'acceptation de Tour des Canadiens.

PRÉPARÉ PAR :

 DATE : 01/12/2014

Nom : Sonia Vibert
Titre : Chef de section - Architecture

SERVICE :

 DATE : 2014-12-01

Nom : Michel Beaumont, ing
Titre : Chef de division – Ingénierie Infrastructures

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Convention avec DÉVELOPPEMENTS TOUR DES CANADIENS INC. pour la modification du puits de ventilation Drummond

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

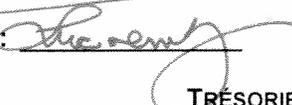
Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS: 

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : 3-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 13.1

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-316

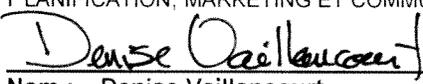
RECOMMANDATION :

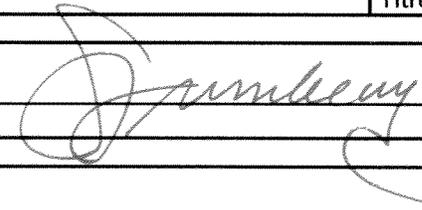
D'ADOPTER, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, ch. S-30.01), un système générique de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer les soumissionnaires ayant obtenu le meilleur pointage final, dont chacun des critères ci-après énumérés fera l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appels d'offres, lequel système sera intégré aux documents d'appel d'offres publics pour des contrats de « Services professionnels pour la réalisation de divers volets du Programme de mesures préférentielles pour bus (MPB) ».

Compréhension du mandat	10 points
Méthodologie et approche	25 points
Plan de travail	30 points
Compétence et expérience du chargé de projet	20 points
Compétence et expérience de la firme et de l'équipe	15 points
	/100 points

D'APPROUVER la nomination des membres du comité de sélection et des substituts dont les noms et les fonctions apparaissent sur la liste en annexe de la présente recommandation, laquelle demeure confidentielle jusqu'à l'adjudication des contrats.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : N/A \$ TTI

REQUÉRANT : PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX  DATE : <u>17/11/14</u> Nom : <u>Marc Bélanger</u> Titre : <u>Directeur</u>	DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : PLANIFICATION, MARKETING ET COMMUNICATIONS  DATE : <u>17/11/14</u> Nom : <u>Denise Vaillancourt</u> Titre : <u>Directrice exécutive</u>
--	---

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

L'un des objectifs du Plan de développement de la STM et du Plan de transport de Montréal est d'augmenter l'achalandage et les parts de marché du transport en commun. Cette augmentation passe par l'amélioration de la qualité des services, dans le but d'offrir une alternative performante à l'automobile.

La STM recherche des firmes de consultants qui disposent d'une expertise en génie civil, en gestion dynamique des feux de circulation, en aménagement du territoire, en mesures préférentielles pour bus et en transport, aptes à offrir des services professionnels pour divers mandats concernant les études et les travaux connexes des différentes étapes des mesures préférentielles pour bus (MPB), pour les axes visés par ces appels d'offres.

Suite de la rubrique « EXPOSÉ DU BESOIN » annexée à la présente recommandation.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

131

**OBJET : Grille générique de pondération et d'évaluation des offres
Services professionnels pour la réalisation de divers volets du Programme de mesures préférentielles
pour bus (MPB)**

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« EXPOSÉ DU BESOIN »

Les services professionnels reliés aux mesures préférentielles pour bus (MPB) comprennent plusieurs ou la totalité des étapes suivantes :

- Études préparatoires et élaboration des concepts;
- Comptages routiers;
- Élaboration des concepts et avant-projet préliminaire (impacts et plans/devis préliminaires);
- Avant-projet définitif (bonification de l'avant-projet préliminaire, analyse des impacts et mesures de mitigation et finalisation du concept);
- Plans/devis définitifs (et autres activités nécessaires à l'obtention des autorisations des autorités locales et gouvernementales);
- Surveillance des travaux (bureau et chantier).

Les appels d'offres, pour ce type de services professionnels, sont tous comparables et exigent les mêmes caractéristiques qualificatives, donc les mêmes critères d'évaluation. Le marché des entreprises aptes à offrir ces services professionnels est grand et permet une saine compétition.

Cette grille générique, ainsi que la nomination des membres de son comité, restera en vigueur tant et aussi longtemps que la grille ou la composition des membres ne sera pas modifiée ou remplacée par une autre résolution.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Grille générale de pondération et d'évaluation des offres
Services professionnels pour la réalisation de divers volets du Programme de mesures préférentielles pour bus (MPB)

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Il est proposé d'autoriser une grille générale qui sera utilisée pour évaluer les appels d'offres qui seront effectués, pour obtenir des Services professionnels dans le cadre de divers volets du Programme de mesures préférentielles pour bus (MPB).

La STM utilise un système de pondération et d'évaluation des offres conforme à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

La grille générale de pondération et d'évaluation des offres est composée des critères qui sont indiqués à la première page de la présente recommandation. L'application de cette grille permettra de prioriser les entreprises en fonction des différents critères d'évaluation. Si la grille ne convient pas à l'appel d'offres qui doit être réalisé pour obtenir des services professionnels, une autre grille devra alors être approuvée par le Conseil d'administration.

Suite à l'approbation de la grille générale de pondération et d'évaluation des offres et du comité de sélection, différents appels d'offres publics pourront être lancés, afin de sélectionner différentes entreprises aptes à offrir des services conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Le prix proposé sera pondéré pour les offres ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70, selon la formule prescrite à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, ch. S-30.01). Les soumissionnaires, dont l'offre n'atteindra pas le pointage intérimaire de 70, verront leur enveloppe contenant le prix, retournée sans avoir été ouverte.

Les contrats seront adjugés aux soumissionnaires conformes ayant obtenu le meilleur pointage final pour chacun des appels d'offres.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL (Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (N/A)

Comité du CA : **Comité Service à la clientèle – 4 février 2014**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

L'implantation de mesures préférentielles, qui a pour objectif d'accroître la satisfaction de la clientèle et d'augmenter l'achalandage, contribue à atteindre les cibles fixées au chantier 1 du plan de développement durable 2020 de la STM. Par ailleurs, ces mesures permettent de réduire l'empreinte écologique de la Société, en évitant l'émission de gaz à effet de serre d'environ 4 056 tonnes par année.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Sandra Simard
Nom : Sandra Simard
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 14/4/2014

Line Boucher
Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 14/4/2014

13.1

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Grille générale de pondération et d'évaluation des offres
 Services professionnels pour la réalisation de divers volets du Programme de mesures préférentielles pour bus (MPB)

<i>INFORMATIONS FINANCIÈRES</i>				
Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	n/a \$	\$	\$	n/a \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de N/A à

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : Luc Remly

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER _____ DATE : 27/2/2017

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 13.2

Assemblée du : 3 DECEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-317

RECOMMANDATION : STM-4805-06-14-68

D'ADOPTER, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ Chapitre S-30.01), le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, dont chacun des critères ci-après énumérés fera l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres, lequel système sera intégré au document d'appel d'offres public intitulé « Services professionnels en ergonomie et ergothérapie en milieu de travail ».

Profil général et expertise de la firme en ergonomie et ergothérapie en milieu de travail	20 points
Expérience de la firme dans la réalisation de mandats similaires	20 points
Expérience et expertise des ressources	25 points
Capacité de relève	5 points
Méthodologie et approche préconisée	30 points
	/ 100 points

D'APPROUVER la nomination des membres du comité de sélection et des substituts dont les noms et les fonctions apparaissent sur la liste en annexe de la présente recommandation, laquelle demeure confidentielle jusqu'à l'adjudication du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : N/A \$ TTI

REQUÉRANT :

RESSOURCES HUMAINES

DATE : 04-11-2014

Nom : Michel Lefebvre

Titre : Directeur

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES PARTAGÉS

DATE : 5/11/2014

Nom : Alain Brière

Titre : Directeur exécutif

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM, soucieuse de la santé et de la sécurité de ses employés, désire faire appel à des services professionnels externes en ergonomie et ergothérapie en milieu de travail, afin d'aller chercher l'expertise nécessaire pour :

- supporter le service de l'Ingénierie et autres services de la STM, dans la conception de nouveaux postes et environnement de travail;
- supporter les intervenants de la Division santé et sécurité du travail dans la compréhension de diagnostics d'ordre physique ou mental (notamment les troubles musculo-squelettiques), en lien avec les exigences du travail et de l'environnement de travail;
- intervenir, lorsque requis, auprès de travailleurs ayant des facteurs de risque, en évaluant leur condition et en leur offrant les recommandations ainsi que l'assistance professionnelle, en guise de prévention.

Suite de la rubrique « Exposé du besoin » annexée à la présente recommandation.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4805-06-14-68 (Grille de pondération et d'évaluation des offres)
Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en ergonomie et ergothérapie en milieu de travail

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« EXPOSÉ DU BESOIN »

- accompagner les travailleurs en processus de retour au travail en offrant l'assistance professionnelle nécessaire à la reprise des tâches de travail, dans le respect des limitations fonctionnelles, pour un retour au travail stable et durable;
- procéder à l'évaluation et l'ajustement ergonomique des postes de travail : bureau, atelier, poste de conduite, etc.;
- procéder à l'évaluation de postes de travail préalablement à un retour au travail d'employés, afin d'évaluer le respect de limitations fonctionnelles permanentes ou temporaires, tout en proposant des mesures d'accommodement raisonnables;
- procéder à l'évaluation de postes de travail préalablement aux mouvements de main-d'œuvre, afin d'évaluer la capacité à accomplir le travail de façon sécuritaire pour les employés possédant des limitations fonctionnelles permanentes ou temporaires, tout en proposant des mesures d'accommodement raisonnables;
- procéder à l'évaluation des capacités d'un travailleur à occuper son poste ou à accomplir des tâches d'assignation temporaire;
- élaboration progressive de fiches d'exigences physiques des emplois critiques à la STM.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

**OBJET : STM-4805-06-14-68 (Grille de pondération et d'évaluation des offres)
Services professionnels en ergonomie et ergothérapie en milieu de travail**

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

La STM utilise un système de pondération et d'évaluation des offres conforme à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ Chapitre S-30.01).

La grille de pondération et d'évaluation des offres est composée des critères qui sont indiqués à la première page de la présente recommandation. L'application de cette grille de pondération et d'évaluation permettra de prioriser les entreprises en fonction des différents critères d'évaluation.

Suite à l'approbation de la grille de pondération et d'évaluation des offres et du comité de sélection, un appel d'offres public sera lancé afin de sélectionner une entreprise apte à offrir des services conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Le prix proposé sera pondéré pour les offres ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70, selon la formule prescrite à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ Chapitre S-30.01). Les soumissionnaires, dont l'offre n'atteindra pas le pointage intérimaire de 70, verront leur enveloppe contenant le prix, retournée sans avoir été ouverte.

Le contrat sera adjugé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA : N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

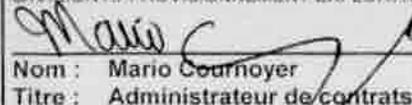
Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

En offrant des conditions de travail sécuritaires permettant aux employés d'exercer leurs fonctions de façon plus efficace, de retirer une plus grande satisfaction au travail et de diminuer les absences pour des raisons de santé, la STM agit en tant qu'employeur responsable. Ce service professionnel s'inscrit et vise l'atteinte des objectifs et cibles prévus au chantier 8 du plan de développement durable 2020.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

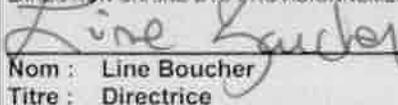
DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION


Nom : Mario Cournoyer
Titre : Administrateur de contrats

DATE : 31/10/2014

SERVICE :

DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT


Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

DATE : 31/10/2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4805-06-14-68 (Grille de pondération et d'évaluation des offres)
Services professionnels en ergonomie et ergothérapie en milieu de travail

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	N/A \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

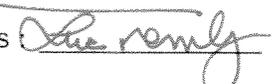
	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : 242-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



13.3

À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no :

13.3

Assemblée du :

3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no :

CA-2014-318

RECOMMANDATION : STM-4878-10-14-10

D'ADOPTER, conformément à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRC, ch. S-30.01), le système de pondération et d'évaluation des offres devant servir à déterminer le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, dont chacun des critères ci-après énumérés fera l'objet d'une description plus détaillée dans les documents d'appel d'offres, lequel système sera intégré au document d'appel d'offres public intitulé « Services professionnels pour la réalisation de divers mandats d'arpentage foncier et autres services connexes »

- Expertise et réalisations de la firme 10 points
 - Organisation de la firme; 10 points
 - Capacité de la firme à répondre aux divers mandats; 15 points
 - Stabilité des ressources et capacité de relève; 15 points
 - Compétences et expériences des arpenteurs-géomètres attitrés aux mandats 30 points
 - Compétences et expériences des autres membres de l'équipe 20 points
- /100

D'APPROUVER la nomination des membres du comité de sélection et des substituts dont les noms et les fonctions apparaissent sur la liste en annexe de la présente recommandation, laquelle demeure confidentielle jusqu'à l'adjudication du contrat.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : N/A \$ TTIREQUÉRANT :
ÉTUDES TECHNIQUESNom : Roger Vandal
Titre : Chef de division

DATE : 10/11/2014

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
SERVICES TECHNIQUESNom : François Chamberland
Titre : Directeur exécutif

DATE : 14.11.14

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM souhaite procéder à un appel d'offres public afin de recruter une firme d'arpenteurs-géomètres, possédant l'expertise en arpentage foncier et autres services connexes, pour l'élaboration de documents de différentes natures, requis pour les projets de la Société tels : l'accessibilité universelle, rénovation de stations de métro, achat de terrains, délimitation des droits de propriété de la STM, etc.

Les services professionnels recherchés consistent, entre autres, à la préparation de plusieurs documents reliés à l'arpentage foncier, soit l'ensemble des opérations de levés, de recherches et d'analyses relatives à la délimitation, à la démarcation et au calcul des superficies de la propriété foncière privée ou publique. Ceci peut comprendre des certificats de localisation, du bornage, des opérations cadastrales, préparation de plans et descriptions techniques, relevés topographiques et structuraux, de plans d'élévation en 3D, etc.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4878-10-10-10 (Grille de pondération et d'évaluation des offres)
Services professionnels pour la réalisation de divers mandats d'arpentage foncier et autres services connexes

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

La STM utilise un système de pondération et d'évaluation des offres conforme à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, ch. S-30.01).

La grille de pondération et d'évaluation des offres est composée des critères qui sont indiqués à la première page de la présente recommandation. L'application de cette grille de pondération et d'évaluation permettra de prioriser les entreprises en fonction des différents critères d'évaluation.

Suite à l'approbation de la grille de pondération et d'évaluation des offres et du comité de sélection, un appel d'offres public sera lancé afin de sélectionner une entreprise apte à offrir des services conformes aux exigences des documents d'appel d'offres.

Le prix proposé sera pondéré pour les offres ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70, selon la formule prescrite à l'article 96.1 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, ch. S-30.01). Les soumissionnaires, dont l'offre n'atteindra pas le pointage intérimaire de 70, verront leur enveloppe contenant le prix, retournée sans avoir été ouverte.

Le contrat sera adjugé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP N/A

Comité du CA N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Effectuer des études en arpentage, avant la construction d'ouvrage, permet de réduire les risques engendrés par un événement imprévu, duquel pourrait résulter des impacts environnementaux, sociaux et économiques importants.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR : DIVISION APPROVISIONNEMENT EXPLOITATION

SERVICE : DIRECTION CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Sandra Simard DATE : 10/11/2014

Line Boucher DATE : 10/11/2014

Nom : Sandra Simard
Titre : Administrateur de contrats

Nom : Line Boucher
Titre : Directrice

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : STM-4878-10-10-10 (Grille de pondération et d'évaluation des offres)
 Services professionnels pour la réalisation de divers mandats d'arpentage foncier et autres services connexes

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	n/a \$	\$	\$	n/a \$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

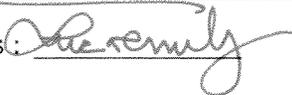
Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS: 

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14.1

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-319

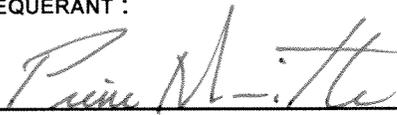
RECOMMANDATION :

D'adjuger à SSQ Groupe Financier, le contrat pour la souscription d'une police d'assurance couvrant les employés de la STM membres du Syndicat des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes au transport de la STM, Section locale 1983 – SCFP, pour les régimes collectifs d'assurance salaire et d'assurance soins dentaires au coût pour l'employeur pour chacune des deux premières années contractuelles, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, de 6 284 150 \$ (toutes taxes actuelles incluses).

Par la suite, pour la période du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019, les taux seront fixés annuellement en fonction de l'expérience du régime, le tout sujet à des taux maximums garantis et ce, aux conditions mentionnées dans la demande de soumission et dans la soumission produite par l'adjudicataire.

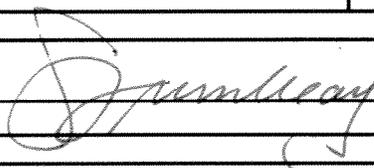
LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 37 789 765 \$ TTI

REQUÉRANT :


DATE : 07/11/2014
Nom : Pierre Massicotte
Titre : Conseiller principal – Avantages sociaux

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :


DATE : 10/11/2014
Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif – Ressources humaines et services partagés

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Les régimes collectifs sont actuellement souscrits auprès de SSQ Groupe Financier.

Ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010, suite à un appel d'offres public tenu à l'automne 2009, cette police d'une durée de cinq (5) ans se termine le 31 décembre 2014. Donc, un appel d'offres public s'imposait pour la mise en vigueur d'un nouveau contrat en date du 1^{er} janvier 2015.

Nous devons assurer ces régimes afin de ne pas laisser les employés sans protection à compter du 1^{er} janvier 2015.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

14,1

OBJET : Régimes collectifs d'assurance des employés de la STM membres du Syndicat des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes au transport de la STM, Section locale 1983 – SCFP

PROCESSUS D'ADJUDICATION DE CONTRAT :

INFORMATIONS SUR LES SOUMISSIONS :

Nouveau contrat :
Prolongation :
Renouvellement :

De gré à gré :
Sur invitation : Publique :

Nombre d'entreprises invitées :
Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres : 7
Nombre de soumissions déposées : 2

ANNEXES JOINTES :

Avis des affaires juridiques :
Analyse technique :
Analyse des prix :
Analyse de qualité :

Rapport sur la conformité des soumissions :
Rapport d'évaluation des offres :

Liste des soumissionnaires :
Autres annexes :

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉMARCHE ET CONCLUSION

Le contrat des régimes mentionnés en rubrique vient à échéance le 31 décembre 2014. Un appel d'offres public s'imposait pour la mise en vigueur d'un nouveau contrat en date du 1er janvier 2015.

Une annonce a été placée dans le Journal de Montréal, le 17 septembre 2014, et des vérifications ont été effectuées par la suite afin de s'assurer que le marché de l'assurance avait pris connaissance de cet appel d'offres public.

Sept (7) assureurs ont pris possession du cahier des charges et le 9 octobre 2014, date de l'ouverture des soumissions, deux (2) assureurs, soit SSQ Groupe Financier et Financière Manuvie, ont présenté une soumission.

Les soumissions présentées ont été analysées par les actuaires de la firme Normandin Beaudry afin de déterminer, conformément à l'encadrement posé par les articles pertinents de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, la soumission la plus basse, conforme au cahier des charges.

Sur la base des résultats de leur analyse, la firme Normandin Beaudry recommande à la STM d'accorder le contrat au soumissionnaire conforme ayant présenté la soumission la plus basse soit SSQ Groupe Financier. Le rapport d'analyse de la firme Normandin Beaudry est en annexe.

Le syndicat, co-preneur, est d'accord avec cette recommandation. La lettre du syndicat se trouve en annexe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

PRÉPARÉ PAR :

 DATE : 07/11/2014

Nom : Pierre Massicotte
Titre : Conseiller principal – Avantages sociaux

SERVICE :

 DATE : 10/11/2014

Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif – Ressources humaines et services partagés

SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.1

OBJET : Régimes collectifs d'assurance des employés de la STM membres du Syndicat des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes au transport de la STM, Section locale 1983 – SCLP

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	1			
Compte	519304			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	37 789 765 \$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019

	2015	2016	2017 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**	5 765 275,00 \$	5 765 275,00 \$	23 138 959,00 \$	34 669 509,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	518 875,00 \$	518 875,00 \$	2 082 506,00 \$	3 120 256,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	6 284 150,00 \$	6 284 150,00 \$	25 221 465,00 \$	37 789 765,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	6 284 150,00 \$	6 284 150,00 \$	25 221 465,00 \$	37 789 765,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

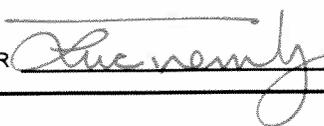
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2019

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14,2

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-300

RECOMMANDATION :

Il est recommandé de procéder, pour l'année de cotisation 2015, au choix de limite par lésion à 900 % du salaire maximum annuel assurable dans le cadre du régime rétrospectif de cotisation de la CSST.

Le coût du volet assurance, au choix de la limite par lésion de 900 %, inclus dans la cotisation CSST pour 2015 sera approximativement de 375 500 \$.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 375 500 \$ TTI

REQUÉRANT : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Michel Lefebvre . DATE : 10-11-2014

Nom : Michel Lefebvre
Titre : Directeur des ressources humaines

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Alain Brière . DATE : 12/11/2014

Nom : Alain Brière
Titre : Directeur exécutif- Ressources humaines et services partagés

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :

[Signature]

EXPOSÉ DU BESOIN :

Il est recommandé de procéder, pour l'année de cotisation 2015, au choix de limite par lésion à 900 % du salaire maximum annuel assurable dans le cadre du régime rétrospectif de cotisation de la CSST.

Le coût du volet assurance, au choix de la limite par lésion de 900 %, inclus dans la cotisation CSST pour 2015 sera approximativement de 375 500 \$.

Le tout pour un montant total pour la société de : 375 500 \$ TTI.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.2

OBJET : Choix de limite par lésion - Cotisation 2015

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

La Société de transport de Montréal est tarifée à la CSST en mode rétrospectif. Chaque année, les employeurs tarifés en mode rétrospectif doivent choisir une limite d'assurance par lésion. La limite d'assurance par lésion vise à limiter le coût qui sera imputé à notre expérience pour chaque lésion qui surviendra au cours de l'année de tarification.

Le coût d'une lésion est établi en multipliant les montants versés à un employé et imputés à notre expérience par des facteurs de chargement qui varient selon la période au cours de laquelle l'employé reçoit des indemnités de remplacement de revenu.

La limite d'assurance par lésion correspond au déductible que la STM prend en charge pour chaque lésion et pour lequel correspond une prime d'assurance. Plus le montant du déductible est élevé, plus la prime d'assurance sera faible. Il y a dix choix de limite d'assurance (déductible par lésion) qui sont établis en fonction du maximum annuel assurable, soit un multiple de 69 500 \$, maximum annuel assurable de l'année 2015 (M.A.A.)

Choix de limite	Limite par lésion M.A.A. 2015 = 69500 \$	Taux de prime d'assurance	Coût de l'assurance *
150 %	104 250 \$	50,30 %	4 607 200 \$
200 %	139 000 \$	44,71 %	4 095 200 \$
250 %	173 750 \$	39,23 %	3 593 200 \$
300 %	208 500 \$	34,34 %	3 145 300 \$
400 %	278 000 \$	26,76 %	2 451 100 \$
500 %	347 500 \$	20,27 %	1 856 600 \$
600 %	417 000 \$	14,38 %	1 317 100 \$
700 %	486 500 \$	10,19 %	933 300 \$
800 %	556 000 \$	7,00 %	641 200 \$
900 %	625 500 \$	4,10 %	375 500 \$

* Le coût de l'assurance est obtenu en multipliant la cotisation au risque (9 159 400 \$ estimé selon les données fournies par la CSST en 2015) par le taux de prime d'assurance.

L'évolution de notre expérience au cours des dernières années et le suivi rigoureux en place nous permettent donc de choisir pour l'année 2015 le choix de limite de 900 % qui se traduit par une limite de 625 500 \$ par lésion.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

Nom : Hélène Gravel
Titre : Chef de section – Gestion de la présence au travail

DATE : 2014-11-10

SERVICE :

Nom : Michel Lefebvre
Titre : Directeur des ressources humaines

DATE : 10-11-2014

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION »

Le choix est le même depuis huit ans et s'est avéré des plus judicieux, car les coûts des dossiers sont constamment maintenus en deçà de la limite minimale par dossier établie par la CSST pour un maximum de dossiers. Le coût des lésions a diminué depuis cinq ans, malgré une augmentation de la masse salariale. Il nous semble donc approprié de souscrire à un risque maximum et, ainsi, réduire les coûts d'assurance de plus de 4,23 millions.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Choix de limite par lésion - Cotisation 2015

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre	97110			
Compte	519906			
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

	2013	2014	2015 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**			375 500,00 \$	375 500,00 \$
(B) TPS	0,00 \$			
(C) TVQ	0,00 \$			
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$		375 500,00 \$	
(E) Ristourne TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	375 500,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2015, indiquer le total des années 2015 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

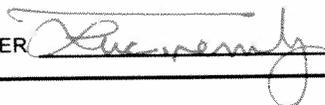
SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS : _____

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER



DATE : 2-12-2015

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14.3

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-321

RECOMMANDATION :

D'approuver la mise à jour de la politique corporative 2.01 intitulée «Embauche (postes réguliers, temporaires, emplois d'été et stages)» ,

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0 \$ TTI

REQUÉRANT :

Michel Lefebvre DATE : 10-11-2014

Nom : Michel Lefebvre
Titre : Directeur – Ressources humaines

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

Alain Brière DATE : 12/11/2014

Nom : Alain Brière
Titre : DE – Ressources humaines et services partagés

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : Dumais

EXPOSÉ DU BESOIN :

Le 19 février 1987, le conseil d'administration adoptait la politique corporative 2.01 intitulée «Embauche (postes réguliers, temporaires, emplois d'été et stages)». La dernière mise à jour de ce document a eu lieu en avril 2005.

Dans une perspective de bonne gouvernance, la direction – Ressources humaines en a révisé les dispositions et a constaté la nécessité de procéder à une mise à jour de certaines d'entre-elles pour les rendre conformes aux nouvelles pratiques dans le domaine.

14.3

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Politique corporative 2.01 « Embauche (postes réguliers, temporaires, emplois d'été et stages)

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Afin que la Société puisse compter sur les ressources les plus compétentes et à assurer des processus d'embauche équitables, crédibles et légitimes, il est proposé de mettre à jour sa politique corporative encadrant cette question. Les modifications proposées dans le projet de politique visent notamment à :

- Préciser l'obligation de réussir le processus de dotation avant toute nomination sur un poste;
- Clarifier les obligations des membres d'un comité de sélection (incluant l'introduction d'une déclaration écrite attestant l'absence de conflit d'intérêts / l'impartialité/ le respect du Code d'éthique / l'engagement de préserver la confidentialité des délibérations);
- Préciser les modalités menant à l'attribution d'un stage ou d'un emploi d'été;
- Préciser les dispositions encadrant les cas de nominations sans affichages

Étant donné que les dispositions de ce projet de politique ont une portée importante dans l'organisation, de nombreux intervenants ont été consultés dans son élaboration :

- Comité de gestion des Ressources Humaines
- Comité de gestion RH et Services partagés
- Comité de concertation entretien
- Comité de concertation exploitation
- Secrétariat général et DE – Affaires juridiques

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (RH 25-09-2014 et 27-11-2014)

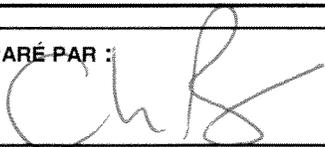
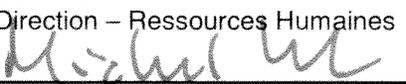
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

L'ADOPTION DE CETTE POLITIQUE EST CONFORME AUX ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LISTE DES ANNEXES

Projet de mise à jour – PC2.01 «Embauche (postes réguliers, temporaires, emplois d'été et stages)»

<p>PRÉPARÉ PAR :  DATE : 10/11/14</p> <p>Nom : Christophe Paris Titre : Chef de section – Dotation PMO</p>	<p>SERVICE : Direction – Ressources Humaines  DATE : 10-11-2014</p> <p>Nom : Michel Lefebvre Titre : Directeur – Ressources humaines</p>
---	---

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : Politique corporative 2.01 « Embauche (postes réguliers, temporaires, emplois d'été et stages) »

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

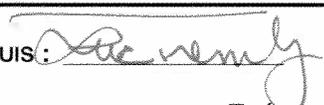
Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS: 

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER _____ DATE : 2-12-2014

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14.4

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

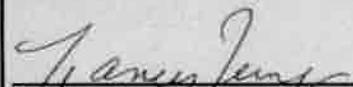
Résolution no : CA 2014-322

RECOMMANDATION :

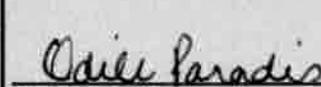
D'AUTORISER L'entente avec l'AMT pour l'organisation et le partage des coûts associés à la promotion et la tenue du 62^e Congrès international et exposition de l'Union internationale des transports publics (« UITP ») selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet d'entente annexé à la présente, sur lequel les signataires pourront apporter des modifications requises afin de donner plein effet à la présente.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

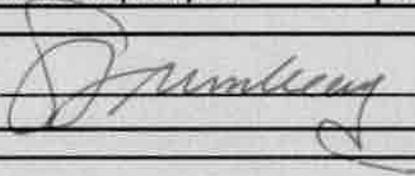
REQUÉRANT :


Nom : Nancy Turgeon
Titre : Conseillère corporative - Relations publiques
DATE : 14-11-14

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :


Nom : Odile Paradis
Titre : Directrice principale-Affaires Publiques
DATE : 14-11-14

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :



EXPOSÉ DU BESOIN :

La STM et l'AMT ont signé conjointement une entente «UITP/Candidate Host Contract» avec l'UITP (« l'Entente UITP ») dans laquelle des obligations devront être respectées puisque les parties ont été choisies pour être les hôtes en 2017 du 62^e Congrès international et exposition de l'UITP.

L'AMT et la STM, à titre d'hôtes officiels, sont conjoints et solidaires des engagements et obligations de l'Entente UITP.

Par conséquent, il y a lieu de préciser notamment les responsabilités et le partage financier entre l'AMT et la STM correspondant aux coûts associés aux obligations contractuelles liées à l'organisation, à la promotion et à la tenue du Congrès et de toutes les activités en lien avec le Congrès telles que décrites dans l'Entente UITP.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.4

OBJET : Autoriser l'entente avec l'AMT pour l'organisation et le partage des coûts associés à la promotion et la tenue du 62^e Congrès international et exposition de l'Union internationale des transports publics («UITP»)

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

Le 5 décembre 2012, la STM avait autorisé le dépôt final de la candidature conjointement avec l'AMT afin de devenir hôte en 2017 du 62^e Congrès international et exposition de l'Union internationale des transports publics (UITP).

La STM et l'AMT ont convenu de joindre leurs efforts pour déposer leur candidature conjointement pour être les hôtes en 2017 du 62^e Congrès International et exposition de l'Union Internationale des transports publics («UITP»);

La STM et l'AMT ont signé conjointement une entente «UITP/Candidate Host Contract» avec l'UITP (« l'Entente UITP ») dans laquelle des obligations devront être respectées puisque les parties ont été choisies pour être les hôtes en 2017 du 62^e Congrès international et exposition de l'UITP.

L'AMT et la STM, à titre d'hôtes officiels, sont conjoints et solidaires des engagements et obligations de l'Entente UITP. Par conséquent, il y a lieu de préciser notamment les responsabilités et le partage financier entre l'AMT et la STM correspondant aux coûts associés aux obligations contractuelles liées à l'organisation, à la promotion et à la tenue du Congrès et de toutes les activités en lien avec le Congrès décrites dans l'Entente UITP.

La STM peut contracter directement avec l'AMT compte tenu que l'AMT est un organisme public au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1)

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

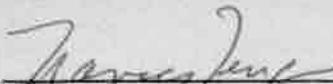
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

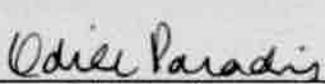
LISTE DES ANNEXES

1. Projet d'entente AMT-STM
2. Résolution du CA du 5 décembre 2012

PRÉPARÉ PAR :

 DATE : 14-11-14
Nom : Nancy Turgeon
Titre : Conseillère corporative - Relations publiques

SERVICE :

 DATE : 14-11-14
Nom : Odile Paradis
Titre : Directrice principale-Affaires Publiques

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

144

OBJET :

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

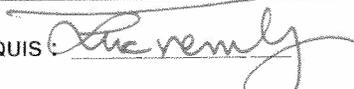
	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____ DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14.5

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-323

RECOMMANDATION :

d'adopter le CALENDRIER DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'année 2015 :

LES MERCREDIS (17 h 30) :

4 FÉVRIER 2015

8 JUILLET 2015

4 MARS 2015

2 SEPTEMBRE 2015

1^{er} AVRIL 2015

7 OCTOBRE 2015

6 MAI 2015

4 NOVEMBRE 2015

3 JUIN 2015

2 DÉCEMBRE 2015

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :

\$ TTI

REQUÉRANT :
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

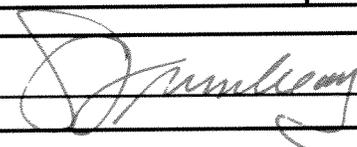
DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET D.E. -AFFAIRES JURIDIQUES


Nom : Christian Portelance
Titre : Secrétaire général adjoint

DATE : 14.11.2014


Nom : Sylvie Tremblay
Titre : Secrétaire générale et DE Affaires juridiques

DATE : 17/11/2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Tel que stipulé à l'article 26 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01), le conseil d'administration de la STM doit se réunir en assemblée ordinaire au moins dix fois par année.

Les assemblées publiques se tiendront à compter de 17 h 30 et seront précédées d'une rencontre préparatoire privée.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) POUR L'ANNÉE 2015

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

À TITRE D'INFORMATION, VOICI UN TABLEAU INCLUANT LES DATES DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2015.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA STM	COMITÉ EXÉCUTIF VILLE DE MONTRÉAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
4 FÉVRIER 2015	11 MARS 2015	26 MARS 2015
4 MARS 2015	15 AVRIL 2015	30 AVRIL 2015
1 ^{er} AVRIL 2015	13 MAI 2015	28 MAI 2015
6 MAI 2015	3 JUIN 2015	18 JUIN 2015
3 JUIN 2015	5 AOÛT 2015	20 AOÛT 2015
8 JUILLET 2015	9 SEPTEMBRE 2015	24 SEPTEMBRE 2015
2 SEPTEMBRE 2015	14 OCTOBRE 2015	29 OCTOBRE 2015
7 OCTOBRE 2015	11 NOVEMBRE 2015	26 NOVEMBRE 2015
4 NOVEMBRE 2015	2 DÉCEMBRE 2015	17 DÉCEMBRE 2015
2 DÉCEMBRE 2015	À VENIR	À VENIR

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :

DATE : 14 NOV 2014

Nom : Johanne Bernier
Titre : Assistant secrétaire

SERVICE : SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

DATE : 14.11.14

Nom : Christian Portelance
Titre : Secrétaire général adjoint

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

OBJET : ADOPTION DU CALENDRIER DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM) POUR L'ANNÉE 2015

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14.4

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA - 2014 - 324

RECOMMANDATION :

AUTORISER LA VENTE À DES CLIENTS CORPORATIFS DE TITRES COUVRANT 12 MOIS CONSÉCUTIFS À UN TARIF CORRESPONDANT À DOUZE (12) FOIS LE TARIF MENSUEL EN VIGUEUR AU MOMENT DE LA VENTE.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : 0 \$ TTI

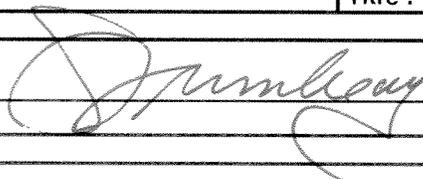
REQUÉRANT :

 pour DATE : 13/11/2014
Nom : Pierre Bourbonnière
Titre : Directeur marketing

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :

 DATE : 13/11/14
Nom : Denise Vaillancourt
Titre : Directrice Exécutive PMC

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE :



EXPOSÉ DU BESOIN :

Le service des ventes corporatives reçoit ponctuellement des demandes de clients corporatifs (promoteurs immobiliers, services municipaux, entreprises privées, etc...) qui souhaitent acheter en une seule transaction un titre de transport d'un an pour offrir, par exemple, à leurs employés ou clients.

Étant donné que le tarif des titres mensuels pour l'année suivante n'est connu qu'en fin d'année, il est présentement impossible de répondre aux besoins de ces clients. Ils ne peuvent par ailleurs pas s'inscrire à OPUS & Cie, qui offre l'abonnement mensuel à reconduction et à prélèvements mensuels automatiques seulement.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.4

OBJET : TITRES 12 MOIS CORPORATIFS À PAIEMENT UNIQUE

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

La solution proposée consiste à vendre aux clients corporatifs un titre couvrant 12 mois consécutifs, au tarif ordinaire ou au tarif réduit selon l'éligibilité, aux modalités suivantes :

- En une seule transaction : pour répondre aux besoins des organisations qui désirent payer un seul versement.
- Au tarif en cours au moment de la vente : pour éviter une 2^e facturation au client (en cas d'augmentation tarifaire), une opération administrative qui serait non rentable considérant les efforts requis et les sommes en jeu.

En considérant que les ventes de ces titres seront aléatoirement distribuées dans l'année, et en extrapolant les données historiques d'augmentations tarifaires, nous pouvons estimer la renonciation de recette potentielle à environ 1,5% annuellement. Cette renonciation se trouve bien en deçà de celle prévue dans le programme OPUS et Cie (minimum de 4,16%), qui vise aussi à encourager les employeurs à faire la promotion du TC.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA (nom + date du comité)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13) :

Cette initiative vise à encourager la promotion du TC par les clients corporatifs. Elle contribuera donc à l'atteinte de nos objectifs de développement durable.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :


DATE : 13 nov. 2014
Nom : Yannick Maher
Titre : Conseiller corporatif – Division-Strat. mark. et analyse

SERVICE :


DATE : 13/11/2014
Nom : Isabelle Ouellet
Titre : Chef de division

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.4

OBJET : TITRES 12 MOIS CORPORATIFS À PAIEMENT UNIQUE

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :

LES FONDS SONT DISPONIBLES : TRÉSORIER _____ DATE : _____

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À L'USAGE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Article de l'ordre du jour no : 14.7

Assemblée du : 3 DÉCEMBRE 2014

Résolution no : CA-2014-385

RECOMMANDATION :

Constituer un fonds d'immobilisation ayant pour but de payer au comptant la partie non subventionnée de toute acquisition, réparation ou rénovation d'un bien en immobilisation selon le projet de résolution joint à la présente recommandation.

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : \$ TTI

REQUÉRANT :
Projets spéciaux

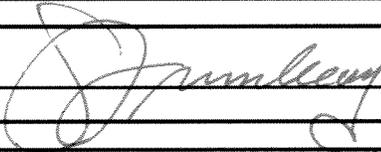
Nom : Linda Lebrun
Titre : Directrice

DATE : 14/11/14

DIRECTION EXÉCUTIVE RESPONSABLE :
Finances et contrôle

Nom : Luc Tremblay
Titre : Directeur exécutif et trésorier

DATE : 14-11-2014

SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE : 

EXPOSÉ DU BESOIN :

Dans la foulée d'une saine gestion des fonds publics, la Société veut mettre en place un mécanisme pour réserver des fonds permettant de payer au comptant la partie non subventionnée de toute acquisition, réparation ou rénovation d'un bien en immobilisation, et ce, sans avoir à utiliser son fonds général. Ce fonds permettra à la Société de disposer de sommes suffisantes pour les années difficiles à venir et ainsi permettre de réduire son déficit d'investissement et de réduire son endettement.

Les articles 120 et 121 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), permettent aux sociétés de transport de constituer un fonds d'immobilisation permettant de financer la partie non subventionnée de toute acquisition, réparation ou rénovation d'un bien en immobilisation et la Société désire se prévaloir de ce pouvoir.

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.7

OBJET : Constitution d'un fonds d'immobilisation

DÉMARCHE, SOLUTION PROPOSÉE ET CONCLUSION

La STM a investi, en moyenne, plus de 300 millions de dollars par année au cours des 10 dernières années pour le maintien et le développement de ses immobilisations. Elle gère ainsi un portefeuille de projets de près de 5 milliards de dollars qui découle de ses investissements. Ce montant annuel (300 M \$) est appelé à doubler au cours des quinze prochaines années entre autres pour combler le déficit d'investissement de la Société qui se situe à 3,9 milliards de dollars. Ces investissements porteront la dette à long terme de l'entreprise à des sommets jamais vus et son remboursement (service de la dette net) créera une pression sur son budget d'exploitation (5 % du budget actuellement à près de 15 % dans 10 ans) bien que ces investissements soient fortement subventionnés par le Ministère des transports du Québec (MTQ).

La création d'un fonds en immobilisation pourra aider à combler une partie du déficit d'investissement en payant au comptant la portion non subventionnée de certains projets. Au PTI 2015-2017, la portion non subventionnée des projets qui y est inscrite s'élève à 612 M \$.

Le montant en capital du fonds d'immobilisation n'excèdera pas 150 000 000 \$.

Les biens admissibles au fonds répondront aux mêmes critères de capitalisation que ceux énoncés dans la Directive sectorielle sur les immobilisations (DS FIN 001).

Les montants affectés automatiquement au fonds seront :

- ✓ Les intérêts provenant du placement à court terme du fonds d'immobilisation.

Tandis que les montants affectés par résolution seront :

- ✓ Un pourcentage des revenus provenant d'une hausse tarifaire dédié au fonds d'immobilisation;
- ✓ Une partie ou la totalité des économies des programmes d'amélioration continue;
- ✓ Le produit de la vente de tout bien en immobilisation dont l'acquisition a été imputée au fonds d'immobilisation;
- ✓ Le produit de la vente de tout bien en immobilisation qui n'a pas fait l'objet d'une subvention;
- ✓ Une partie du surplus de l'exercice précédent;
- ✓ Tout autre montant provenant du fonds général.

Le comité qui sera formé par le trésorier et par deux trésoriers adjoints décidera des projets qui seront payés par le fonds d'immobilisation.

Il est à noter que les sommes affectées au fonds d'immobilisation ne pourront être utilisées à d'autres fins que celles prévues au fonds d'immobilisation.

CHEMINEMENT DÉCISIONNEL

(Comité GPP, comités du conseil d'administration)

GPP (date)

Comité du CA **Comité des finances (23 octobre)**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Préciser la conformité aux engagements de la Politique de développement durable (PC 1.13).

La mise en place d'un fond d'immobilisation est une bonne pratique de gestion qui minimise les risques financiers et permet d'accroître la performance de la STM. Cette pratique s'inscrit dans le cadre du chantier 4 du plan de développement durable 2020 - Optimiser la contribution économique et la performance de la STM.

LISTE DES ANNEXES

PRÉPARÉ PAR :
Projets spéciaux

Josée Thibodeau DATE : 2014/11/14

Nom : **Josée Thibodeau**
Titre : **Conseillère corporative**

SERVICE :
Projets spéciaux

M. Guadet p. L. Lebrun DATE : 14/11/14

Nom : **Linda Lebrun**
Titre : **Directrice**

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

14.7

OBJET : Constitution d'un fonds d'immobilisation

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3*	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant (TTI) pour l'ensemble du contrat	\$	\$	\$	\$

* S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

VENTILATION DES COÛTS

Période couverte par le contrat : de _____ à _____

	2014	2015	2016 et suivantes ***	TOTAL
(A) Base**				0,00 \$
(B) TPS	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(C) TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(D) Montant TTI (A+B+C)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
(F) Montant net (D-E)	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$

** S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable. *** Si le contrat se poursuit après 2016, indiquer le total des années 2016 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

SUBVENTION :

N/A

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

AUCUN CERTIFICAT N'EST REQUIS :



LES FONDS SONT DISPONIBLES :

TRÉSORIER _____

DATE : _____